

REGARDS CROISES N° 15

REVUE TRIMESTRIELLE Décembre 2005

LES RESSOURCES MINEES : La faillite de la politique minière de la RDC



Rapport de Pole Institute
par Dominic Johnson et Aloys Tegera

Goma, décembre 2005

Préface.....	p.3
Résumé	4
Recommandations.....	8
Introduction	10
1. L'étrange disparition du phénomène coltan au Congo.....	13
1.1. Le marché mondial	14
1.2. Le marché local.....	19
1.3. La réalité sur le terrain.....	23
1.4. Au-delà du coltan : le phénomène cassitérite.....	31
	34
2. Nouveaux conflits autour des ressources au Kivu	
2.1. La place des ressources dans les conflits du Kivu.....	35
.....	
2.2. La place des ressources dans les conflits du Kivu.....	46
3. Changer les règles mais pas la réalité: l'avenir de la politique minière au Congo	52

PREFACE

Ce rapport est le fruit de deux ans de recherche. À l'origine se trouvait la nécessité de suivre les développements ultérieurs de l'économie de coltan décrites pour la première fois dans « Le Coltan et les populations du Nord-Kivu » en 2002. Les changements en RDC ont amené un élargissement du champ de recherche à la métamorphose du commerce des minerais dans l'Est du Congo et ses articulations avec la politique minière du nouveau gouvernement de transition établi à Kinshasa en 2003 qui est censé mener le pays aux élections en 2006. Dominic Johnson a fait des enquêtes et interviews à Goma, Kinshasa, Bukavu et Lubumbashi et des recherches en Europe. Aloys Tegera et Sofia Mikolo ont conduit des visites de terrain et des investigations au Nord-Kivu.

Pole Institute tient à remercier tous ceux qui ont contribué par des informations et leurs points de vue à ces recherches. Nous sommes conscients que ce type d'informations requiert la confidentialité.. Nous indiquons l'existence de sources d'information tant que possible mais nous gardons l'anonymat des sources sauf quand l'information donnée est déjà publique ou a été donnée pour être publiée.

Le texte a été traduit de l'Anglais par Chantal Abu Eishah. Le travail d'édition a été fait par Christiane Kayser et Onesphore Sematumba.

RESUME

La gestion de l'exploitation des ressources en RDC: le scandale perdu, la violence se recycle

Pole Institute a analysé la situation du secteur minier à l'est de la RDC mais aussi dans d'autres zones depuis la fin officielle de la guerre sous le gouvernement de transition et présente les constats suivants :

Un scandale géologique et politique qui dure

La gestion malhonnête des ressources naturelles qui a une longue histoire dans cette partie du monde fonctionnant selon une logique de « Afrique des Comptoirs » n'a pas commencé avec la guerre et elle ne disparaîtra donc pas automatiquement avec la paix. A moins que les populations locales ne puissent structurer elles-mêmes leur environnement socio-économique, les ressources naturelles de la région apparaîtront toujours comme un scandale géologique mais aussi et surtout comme un scandale politique.

Le manque d'attention porté à la question des ressources et les particularités du conflit à l'est du Congo constituent les pierres d'achoppement du succès du processus de paix en RDC.

Le piège de la légalité

Le problème essentiel avec le secteur minier en RDC n'est pas son aspect illégal mais le fait que la population n'en tire aucun profit au niveau socio-économique, si ce n'est quelques revenus à court terme et pour quelques personnes directement impliquées. La seule façon de changer tout cela est de réorganiser le secteur, pas de le condamner ou de le marginaliser.

Les intérêts à court terme des négociants l'emportent

Le boom du Coltan, que nous avons commencé à examiner il y a quelques années, a créé ses propres réalités sociales. En parlant aux populations des zones minières il paraît qu'il y a une hiérarchie sociale complexe dans laquelle l'activité minière n'est pas du tout au fond de l'échelle. Il y a des familles dans lesquelles l'activité minière est pratiquée depuis des générations. Des paysans se lancent dans le minier et embauchent des déplacés de guerre pour travailler leurs champs. Des élèves préfèrent l'artisanat minier à l'école. La rivalité économique la plus importante est celle entre mineurs et négociants, avec une domination des négociants : le contrôle des routes de commerce et des lieux de commerce détermine largement le pouvoir socio-économique, tandis que les besoins de l'artisanat minier sont négligés. La nécessité d'investir dans les services publics et d'améliorer la base productive de l'économie minière est négligée au bénéfice d'une appropriation immédiate et directe des revenus et profits.

Un problème structurel général

La structure de l'économie du Coltan n'est pas unique. Elle ne tient ni à la matière première ni à la guerre. L'extraction artisanale au Kivu a commencé au moment où elle a été légalisée par le gouvernement zaïrois en 1983 et elle s'est développée alors que l'exploitation industrielle cessait; le commerce informel avec les pays voisins s'est développé dans les années 80 et 90, bien

avant que la guerre ne débute. Même quand l'intérêt étranger pour les minerais du Congo a décliné, les structures économiques qui soutenaient la production et le commerce sont restées en place, et elles constituent encore à l'heure actuelle la base de toutes les tentatives visant à revitaliser l'économie formelle de l'exploitation minière au Congo.

Les conflits, moteurs de la guerre, ne sont pas réglés

Partout à l'est du Congo, les relations de pouvoir locaux gouvernent l'économie minière beaucoup plus que les lois et règlements de Kinshasa. Souvent ce sont les rapports de force qui décident en dernière instance.

Si les conditions de vie et de travail dans les régions minières n'ont pas changé depuis la fin officielle de la guerre, les conflits portant sur les droits de propriété et les relations commerciales, moteurs de la guerre à l'est de la RDC, n'ont pas non plus été réglés. Bien plus encore que l'incapacité à modifier les réalités socio-économiques, l'impuissance à instaurer un ordre politique et juridique à l'est du Congo montre bien les insuffisances de la transition au Congo.

Sur base d'intérêts particuliers, la loi des armes règne encore et toujours sur l'exploitation des ressources

Durant la guerre, le pouvoir militaire se muait souvent en pouvoir économique et politique et vice-versa : ceux qui détenaient des pouvoirs militaires pouvaient acquérir des parts de marché importantes dans l'exploitation et le commerce des ressources naturelles, et les opérateurs conventionnels devaient chercher des alliés du côté des militaires. Depuis l'instauration officielle de la paix, ce lien est supposé avoir été brisé : l'exploitation des ressources naturelles et leur commercialisation sont supposées être soumises à la légitimité du pouvoir et à des règles établies. Ce n'est pas la réalité.

Au Kivu, les conflits relatifs aux ressources ainsi que les batailles relatives aux parts de marché continuent d'être réglés par les armes. Il serait faux d'analyser cet état de fait comme étant un échec de la transition auquel il sera remédié lorsque les institutions prouveront leur efficacité. Malheureusement le contraire se vérifie à l'est : les acteurs de la transition sont largement impliqués dans le maintien du désordre et contribuent à alimenter des conflits dans ce secteur d'activité.

Au fur et à mesure que la mise en place des institutions et le brassage des armées deviennent tangibles au Kivu une nouvelle dimension économique qui va à l'encontre des objectifs avoués de la transition surgit : les acteurs politiques et militaires usent de leur nouvelle légitimité pour asseoir leurs activités économiques personnelles, des fois en conflit, des fois en collaboration les uns avec les autres. Ainsi le mécanisme de l'exploitation des ressources, dénoncé par la communauté internationale durant la guerre, perdure et se trouve même renforcé alors que la paix est supposée être là.

L'Etat se montre incapable de gérer les contentieux : la dimension militaire des conflits resurgit

La Sominki (Société Minière et Industrielle du Kivu) était l'entreprise minière la plus importante de l'Est du Congo dans la période de paix, et les batailles autour de ses réserves considérables d'or, de cassitérite et de coltan étaient un élément-clé de la guerre de 1998-2003. Ces batailles étaient menées sur

deux fronts : sur le terrain par le contrôle militaire des zones minières et des routes de commerce ; dans les institutions par la signature de contrats avec des partenaires extérieurs. La fin officielle de la guerre au Congo n'a pas réglé ces différents. Au contraire, ils sont devenus encore plus compliqués et ingérables, car les parties concernées siègent toutes dans les mêmes institutions de l'État, alors que cet État est structurellement incapable de résoudre les contentieux. Avec la confusion grandissante autour des contrats et des concessions, la dimension militaire du conflit redevient également importante.

Ce n'est pas seulement dans les zones de guerre que les institutions de la transition se montrent incapables à instaurer la clarté dans des disputes minières à l'est du Congo. Le cas de la Somikivu, qui a exploité la mine de niobium de Lueshe au nord-Kivu, montre comment des conflits prolongés entre intérêts extérieurs peuvent devenir ingérables même sans dimension militaire, et combien c'est difficile de faire prévaloir les intérêts congolais. À un niveau plus réduit, dans le Masisi on voit que des disputes autour de carrières minières se prolongent même en dehors des zones de guerre, soulignant l'absence d'institutions judiciaires effectives – une autre faillite de la transition.

De réforme minière en réforme minière : les réalités restent les mêmes...

Toute l'histoire de la RDC et spécialement des règles régissant son économie n'est qu'une succession de lois éphémères et arbitraires, co-existant et se contredisant, appliquées de façon sélective et arbitraire, prétendant néanmoins être immuables, éternelles et irrécusables.

La réforme minière actuelle est en fait supervisée par la Banque Mondiale et traitée moins dans le cadre de la gestion des ressources naturelles que dans celui de la réforme du secteur public, considéré par les bailleurs comme la pierre angulaire de la reconstruction économique du Congo d'une façon générale.

Le Code Minier a prévu une feuille de route et des échéances claires. Rien de tout cela n'a été fait dans les délais prévus, si bien que selon une lecture stricte du Code aucun permis en bonne et due forme n'existe au Congo – ou alors tous les permis miniers sont valables parce que quelqu'un les a demandés. Comme pour toutes les législations de la RDC, la réalité prend le pas sur les calendriers. La plupart des concessions minières n'étaient pas confirmées en novembre 2005 et quelques-uns des conflits les plus compliqués n'ont pu être résolus étant donné leur nature politique. Cependant, le Code donne de larges possibilités à tout le monde de réclamer des droits miniers à condition de suivre les procédures administratives correctes, sans se soucier de la question si le gouvernement a pris une décision ou non. Il ne précise pas comment les demandes rivales sur la même zone devraient être traitées ou comment gérer le fait qu'un artisanat minier fort existe dans les zones minières industrielles.

Des diamants éternellement sanglants...

En dépit des décisions prises et des efforts consentis dans le domaine de l'extraction du diamant, la fraude massive continue. Cela et la sous-évaluation systématique des diamants exportés du Congo sont reconnus par les autorités comme des problèmes graves. Les opérateurs du secteur du diamant dénoncent dans l'ensemble les tracasseries diverses rencontrées

dans l'exercice de leurs fonctions et la lourdeur administrative dans la signature de certains documents, notamment dans la signature du certificat de Kimberley. A ceux-là s'ajoutent aussi les tracasseries des différents services d'ordre et l'exigence de paiement de taxes non prévues par le code minier et le Règlement minier. L'industrie du diamant est le plus grand employeur de l'Etat, mais la pauvreté est récurrente dans les provinces et communautés où est exploité le diamant. La violence dans les zones diamantifères du Kasai a continué depuis le 30 juin. Des creuseurs « illégaux » et des déserteurs de l'armée ou de la police s'affrontent de plus en plus souvent dans les carrières de la MIBA malgré – ou peut-être à cause de – leur isolation du monde extérieur par l'armée.

Alors que la production de diamants a augmenté et les recettes du gouvernement sont montées en flèche, *les problèmes politiques bloquent un essor continu du secteur*, les conditions de vie dans les zones minières ont empiré et le mécontentement populaire monte.

Katanga : la loi de la jungle mondialisée

Après le démembrement de la Gécamines et l'ouverture à une économie libéralisée sauvage, la situation des populations au Katanga s'est encore aggravée : manque total de protection des populations dans les mines, pollution de l'eau potable, émissions toxiques des usines de transformation, contamination radioactive dans les mines. La situation dans la mine d'uranium de Shinkolobwe, - où l'irradiation est considérable et qui devait officiellement fermer après une enquête des Nations Unies en 2004 -, est bien connue sur le plan international. Moins connu est le fait que ces conditions ne sont pas une exception mais la règle.

Les tentatives par la communauté internationale et le gouvernement de transition de réformer la Gécamines ne prennent pas du tout en compte les populations locales. Depuis la mise en place du gouvernement de transition les représentants l'autorité de l'Etat sont plus puissants et moins vulnérables par rapport à la population et réagissent plus violemment aux critiques. La liberté de mouvement est limitée non seulement par la force des armes mais par une multiplicité de "services de sécurité" et la mise en place par des personnes privées de clôtures et barrières, non moins efficaces. Les contrats d'exploitation et de commercialisation sont au moins aussi douteux qu'à l'est, et les enjeux financiers et politiques sont bien plus importants. Etant donné que l'extraction minière constitue une part bien plus importante de l'activité économique au Sud Katanga qu'au Kivu, les conflits sont aussi bien plus graves et deviennent plus violents .

Le Congo reste les mains vides

Qu'est-ce que la politique minière de la RDC a accompli pendant la transition ? Acquérir des droits d'exploitation minière en RDC est maintenant d'une facilité désarmante. Si le gouvernement pourrait faire valoir des résultats positifs par rapport à cette approche – investissements, emplois, revenus d'exportation – elle pourrait se justifier. Mais cela ne semble pas être le cas. Aucun gros investisseur du secteur minier n'a vraiment engagé de capital en RDC. Des acteurs majeurs ont acquis des droits et projettent d'investir, surtout au Katanga et en Ituri, mais la plupart des partenariats annoncés régulièrement surtout pour la Gécamines, mais aussi la Sominki et

d'autres entreprises minières publiques, sont soit des répétitions de projets d'avant-guerre qui ne se sont jamais matérialisés, ou ils n'existent que sur papier. Ils ne semblent destinés qu'à barrer la route aux concurrents, à assurer des dépôts lucratifs à long terme sans engagements à court terme et en utilisant le prétexte de la richesse du Congo pour faire monter les prix de leurs actions.

Une évidence s'impose : tandis que des partenaires de l'extérieur sont encouragés à prendre la direction de l'industrie minière du Congo, les populations affectées n'ont rien à dire et leur propre travail dans les mines n'est pas considéré comme économiquement utile. Les Congolais vivent pour la plupart de l'économie informelle. Mais la politique du gouvernement traite l'informel comme une alternative inférieure au formel même quand il n'y a pas de formel. Elle n'encourage pas les populations à développer leurs propres cadres de vie.

RECOMMANDATIONS

Il est évident que la question des ressources est un point cardinal pour l'avenir du Congo et de la région. La paix, la démocratisation et la mise en place d'un système de bonne gouvernance à tous les échelons ne peuvent s'instituer durablement sans que l'on casse le système de « Congo-concession » qui n'a que trop duré.

Or, une amélioration durable dans les zones minières du Congo ne peut venir que des individus directement concernés. Le test essentiel pour toute politique de gestion des ressources naturelles consiste à voir s'il améliore le quotidien des populations, et non les comptes en banque du gouvernement central ou l'image du pays. Quatre domaines d'action, tous liés, nous apparaissent essentiels pour dépasser la situation actuelle :

- **Mise en place d'une gestion locale décentralisée des ressources** : les décisions politiques concernant l'économie minière sont souvent prises sans entendre ou prendre en compte les intérêts et potentiels des populations locales concernées. Elles devraient avoir un droit de regard sur les politiques minières les concernant et un droit de co-décision sur la façon dont la politique est mise en pratique sur le terrain. Les revenus de l'extraction de ressources doivent pouvoir être au moins partiellement ré-investis sur place.
- **Développement d'un système de réglementation sur base de réalités locales et de principes universels** : toute loi sur les ressources, tout partenariat avec des investisseurs et toute révision du code minier doivent être développés sur base des réalités locales en tenant compte des grands principes de la loi internationale et des accords existants entre Etats. L'appropriation de ces systèmes réglementaires par les acteurs concernés au niveau local est essentielle pour leur mise en application.
- **Gestion de la transfrontalièreté** : les ressources congolaises donnent lieu à des commerces transfrontaliers essentiellement frauduleux. Au lieu de nier la nécessité du commerce transfrontalier, il s'agira de mettre en place des règles et des systèmes de suivi qui créent la transparence et protègent les intérêts de toutes les parties.

- **Valorisation de l'activité minière artisanale** : sans activité artisanale, le principal secteur de l'économie congolaise n'aurait pas survécu à des décennies de pillage et de guerre. Pourtant cette activité est toujours considérée comme quelque peu douteuse, tolérée mais pas encouragée. Cette approche dévalue le pénible travail des mineurs et les stratégies de survie des communautés de mineurs sous des conditions atroces. Les petits mineurs et petits négociants ont toujours su exactement quels problèmes ils devaient surmonter afin d'améliorer leur production et leurs revenus, réduire l'insécurité sous toutes ses formes, améliorer leur technologie et leurs infrastructures, développer leur activité économique et leurs conditions de vie. Répondre à ces demandes doit être la toute première priorité d'une politique publique dans les régions minières.
- **Promotion du développement local des zones minières.** Les habitations de fortune qui se développent autour des mines artisanales sont généralement considérées comme des camps de transit n'ayant besoin que d'un contrôle militaire. Elles devraient être reconnues comme des zones nécessitant un développement global –services publics, routes, administration publique, autorité de la loi. Les habitants doivent pouvoir développer d'autres activités économiques. La RDC offre des programmes de réinsertion pour d'anciens combattants via son programme DDR de démobilisation, désarmement et réintégration – mais il n'y a pas de réinsertion pour les petits mineurs. Leur avenir est un aspect essentiel de la construction de la paix au Congo.
- **Conception d'un développement intégré.** A présent, la politique minière en RDC n'est conçue qu'au niveau national, et ignore les réalités locales. Elle est aussi séparée du reste de l'économie. Pourtant, au niveau local, l'extraction des ressources et d'autres secteurs de l'activité économique et de la vie politique sont inextricablement liés : les droits d'exploiter des mines et les droits fonciers sont liés ; le commerce des minerais et celui des biens de consommation le sont aussi ; les taxes minières et celles relatives à d'autres activités également. Les défis du développement local dans les zones minières doivent donc être relevés au sein des structures locales de l'administration publique qui peuvent refléter les priorités locales et gérer les conflits d'intérêt locaux. Les zones minières peuvent devenir des pôles forts du développement local parce qu'elles peuvent générer leurs propres revenus.

*Christiane Kayser
Aloys Tegera
Dominic Johnson*

INTRODUCTION

L'extraction minière et les richesses minérales ont toujours occupé une place importante dans l'identité du Congo. Depuis sa création en tant que territoire colonial à la fin du 19^e siècle, le fait que ce pays soit considéré comme un "scandale géologique" a contribué à le définir ainsi: le Congo détient l'une des plus grandes quantités au monde de richesses minérales mais sa population reste l'une des plus pauvres de la planète. De ce fait les Congolais considèrent qu'ils sont "naturellement" riches mais que cette richesse leur a été confisquée – par leurs propres gouvernants ou par le système mondial. Le mot "cleptocratie", qui signifie gouvernement de brigands, a été inventé pour définir le régime de Mobutu dans les années 70 et 80; les termes "exploitation illégale" qui désignent le départ organisé du Congo de ses ressources naturelles sans contrepartie et de manière illégale, sont devenus courants dans les débats sur la guerre de 1998-2003. Il est largement admis que le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles du pays, et tout particulièrement de ses minerais, sont à l'origine des problèmes du Congo mais constituent aussi les moyens d'y apporter des solutions.

Au pire moment de la guerre du Congo, en 2000-2001, Pole Institute a décidé d'enquêter sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles au niveau local dans la région du Nord Kivu à la fois dans la poursuite du conflit mais aussi dans le fait de survivre à ce conflit. Il est alors apparu clairement que cet aspect des ressources était à prendre en considération dans l'analyse de cette guerre et de ses retombées. Sans aucun doute, l'exploitation et la gestion des ressources était un des facteurs déterminant les changements sociaux dans la région. Entre 1999 et 2001, les exportations de coltan (colombite-tantalite) ont constitué les bases de l'économie de la partie orientale de la RDC. La demande de tantale au niveau mondial – utilisé pour les condensateurs de téléphones portables et des applications informatiques – a atteint son maximum en 2000, les prix ont rapidement grimpé et les exportations de tantale provenant de mines artisanales, de résidus et de dépôts de cassitérite à l'est du Congo sont devenues un business attractif. **Comme Pole Institute a souligné dans son rapport de 2001 "Le Coltan et les populations du Nord-Kivu** », " les concessions minières existantes fonctionnent maintenant de façon informelle ou artisanale. Ceci est essentiellement vrai pour le tantale. Ce phénomène a provoqué un exode de la population, tous âges confondus, dans le but de trouver du tantale ; de ce fait, les activités agricoles et pastorales ont été abandonnées au profit du tantale."

Il nous est apparu clairement que le concept de "l'exploitation illégale" ne permettrait pas de comprendre ce qui se passait. Selon les règles en vigueur au Nord Kivu à l'époque, la majeure partie de l'exploitation était plus ou moins légale, c'est à dire plus ou moins en accord avec les réglementations locales et les procédures en application, ou avec les accords non écrits et les rapports de force, en usage ou occasionnels. Qualifier ces réglementations et relations d' "illégales" n'a aucun sens dans un pays où l'économie illégale, informelle, a constitué le seul facteur de survie - même en temps de paix-

pour de larges pans de la population et où la "légalité" a été pendant des décennies synonyme de vol organisé par l'Etat.

Le problème avec le "phénomène coltan" n'est pas son aspect illégal mais le fait que la population n'en tire aucun profit au niveau socio-économique, si ce n'est quelques revenus à court terme et pour quelques personnes directement impliquées. La seule façon de changer tout cela est de réorganiser le secteur, pas de le condamner. Les appels de la communauté internationale en faveur d'un boycott du coltan congolais allaient à l'encontre de l'amélioration des conditions de vie des habitants des régions minières.

Depuis lors le boom du coltan a cessé –officiellement du moins- la guerre en RDC aussi. Mais en réalité, l'exploitation minière ainsi que la guerre continuent au Kivu. Le coltan ne joue plus le rôle qu'il a brièvement joué il y a cinq ans. Mais l'exploitation du coltan, entre autres, se poursuit et les structures qui régissent l'extraction du minerai et sa commercialisation sont intactes. C'est uniquement le contexte qui a changé : la RDC est officiellement réunifiée, les factions qui se combattaient sont maintenant officiellement en paix et participent ensemble au gouvernement; il y a maintenant officiellement un gouvernement pour tout le pays, et les mêmes règles sont supposées s'appliquer au Kivu aussi bien qu'à Kinshasa ou ailleurs au Congo.

Tout ceci cause une grande confusion. D'une part la poursuite du conflit à l'est de la RDC est maintes fois citée dans les rapports des Nations Unies et des ONG comme preuve que "l'exploitation illégale" est en plein essor en cette période de transition, les exportations "parallèles" des ressources minières finançant les seigneurs de la guerre et l'achat d'armes. D'autre part, la transition à Kinshasa est supposée offrir un cadre sérieux au développement économique et à une meilleure gestion des ressources naturelles à l'est. Il y a là une évidente contradiction.

Après deux ans de "transition" en RDC, il serait fallacieux de tenter de justifier cette situation en espérant que tout se règlera avec le temps. Au contraire cette contradiction devrait être considérée comme capitale et analysée comme étant un élément constitutif de la façon dont fonctionne la transition.

Le réunion des ex-belligérants au sein d'une administration unique à Kinshasa a peut être changé les règles mais n'a pas résolu les conflits entre eux. Le contrôle de divers secteurs de l'appareil de l'état et de la validité des décisions gouvernementales constitue une source de conflit au moins aussi importante que le contrôle des sources privées de revenus à l'exportation. Plus la transition s'organise, plus l'autorité des structures du pouvoir informel dépend de la prise ou du maintien du contrôle de certains secteurs de l'Etat. Ces liens doivent être pris en compte lorsqu'on étudie les dynamiques du conflit et le rôle de l'exploitation de ressources à l'est du Congo. Si la guerre règne dans cette région, on ne peut espérer que les populations se comportent comme s'il y avait la paix simplement parce qu'il existe quelque part un gouvernement. Et tout comme la gestion malhonnête des ressources naturelles qui a une longue histoire dans cette partie du monde n'a pas

commencé avec la guerre, elle ne disparaîtra pas avec la paix. A moins que les populations locales ne puissent structurer elles-mêmes leur environnement socio-économique, les ressources naturelles de la région apparaîtront toujours comme un scandale géologique mais aussi et surtout comme un scandale politique.

Le manque d'attention porté à la question des ressources et les particularités du conflit à l'est du Congo constituent les pierres d'achoppement du succès du processus de paix en RDC. Ici Pole Institute présente des éléments qui contribueront à une réflexion sur ces deux problèmes et spécialement sur leurs bases communes. Les développements du secteur minier en RDC en général, et plus particulièrement au Nord Kivu ainsi que le commerce des minerais de Goma, depuis la fin du boom du Coltan, sont analysés et utilisés pour faciliter le débat plus large sur la gestion des ressources naturelles en RDC et de ce fait sur un élément majeur bien que négligé de la transition au Congo.

1. L'ETRANGE DISPARITION DU PHENOMENE COLTAN AU CONGO

Le phénomène coltan au Congo (1999-2001) a été remarquable de par son intensité et sa courte durée. La RDC ne figure même pas dans les statistiques publiées de production mondiale de tantale avant l'année 2000, moment où elle a surgi de nulle part pour atteindre la seconde place avec 130 tonnes, soit un septième de la production mondiale, juste derrière l'Australie¹. La quasi-totalité provenait des provinces du Kivu et de Maniema. Et puis la production a rapidement baissé – à 60 tonnes (2001 et 2002) puis 15 (2003) et a repris un peu de vigueur en 2004 avec 20 tonnes. Le prix du marché a plongé de 220 \$ la livre en 2000 à 37\$ en 2001 puis à 22\$ en 2003 avant de remonter un peu depuis lors. Bien que de telles statistiques ne soient pas fiables, on peut calculer qu'avec une baisse de la production et des prix d'environ 90%, les revenus de 2003 provenant de l'exportation du coltan n'ont pu dépasser 1% de ceux de 2000.

La croissance d'une économie minière informelle au Kivu, favorisée par le déclin d'autres formes d'activités économiques et commerciales, a profité aux milices et armées, congolaises et non congolaises. Au plus fort du boom, les autorités rebelles de Goma percevaient 1 million de \$ par mois de taxes sur les seules exportations de coltan. De nombreux hommes d'affaires congolais mais aussi étrangers installés en RDC et de douteux intermédiaires de divers pays ont gagné énormément d'argent en très peu de temps alors que la guerre au Congo était à son maximum, juste avant l'assassinat du Président Laurent-Désiré Kabila en janvier 2001. Une des caractéristiques du boom du coltan souvent soulignée est la façon dont l'armée du Rwanda et la milice Interahamwe rwandaise à l'est du Congo étaient impliquées dans l'extraction et/ou la commercialisation du coltan et d'autres minerais, comme tout le monde dans la région. Les enquêtes de l'ONU estimaient en avril 2001 que l'armée rwandaise avait pu engrangé jusqu'à 250 millions \$ en 18 mois en revendant le coltan acheté en RDC².

Les demandes de boycott du coltan congolais se sont alors multipliées. A ce stade cependant, la demande était déjà en baisse et les prix fondaient de façon dramatique. Les négociants en minerais de Goma sont convaincus qu'ils ont été l'objet d'un embargo international officieux à cause duquel ils ont perdu leurs marchés extérieurs. Le travail du Groupe d'Experts des Nations Unies, terminé en 2003, ainsi que les enquêtes parlementaires menées en Ouganda et Belgique ont dirigé les projecteurs sur le commerce du coltan congolais et ont encouragé les acteurs industriels à regarder ailleurs.

Cependant, la structure de l'économie du Coltan n'est pas unique. Elle ne tient ni à la matière première ni à la guerre. L'extraction artisanale au Kivu a commencé au moment où elle a été légalisée par le gouvernement zaïrois en 1983 et elle s'est développée alors que l'exploitation industrielle cessait; le

¹ Tous les chiffres de production RDC selon US Geological Surveys, rapports annuels.

² Panel des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC, rapport d'avril 2001, §130.

commerce informel avec les pays voisins s'est développé dans les années 80 et 90, bien avant que la guerre ne débute. Même quand l'intérêt étranger pour les minerais du Congo a décliné, les structures économiques qui soutenaient la production et le commerce sont restées en place, et elles constituent encore à l'heure actuelle la base de toutes les tentatives visant à revitaliser l'économie formelle de l'exploitation minière au Congo. Ce processus, le sort des acteurs du boom du coltan à l'est du Congo ainsi que leur avenir constituent le thème de cette section de notre étude.

1.1. Le marché mondial

La production de tantale a décliné au niveau mondial et a peu de chance de reprendre à court terme. Cependant, la chute vertigineuse de 2001-2003 semble avoir été arrêtée et il existe des signes de reprise de la demande à moyen terme. Mais le secteur est en pleine désorganisation, avec la faillite de la plus importante firme d'extraction de tantale du monde en 2005, ce qui pourrait conduire à une réorganisation majeure dans laquelle la rivalité naissante entre intérêts américains et chinois devrait être décisive. La RDC a été largement évincée du marché, au moins officiellement.

Les statistiques : pas de relance.

Le boom du coltan de 2000-2001 n'a pas duré, il a provoqué une baisse des prix et de la demande mais il est symptomatique pour cette industrie à caractère fortement décentralisé et clandestin que les chiffres précis soient rares et souvent contradictoires. Le « Roskill Report » "L'économie du tantale", publié le 1^{er} février 2002, dit que la demande globale a augmenté de 24% dans les années 1990 pour atteindre un total de plus de 2600 tonnes en 2001.³ Selon le leader mondial de l'extraction du tantale, Sons of Gwalia (Australie), "la demande de tantale s'est régulièrement accrue pour passer d'un peu moins de 3 millions de livres en 1993 à plus de 6 millions en 2000. En 2001, étant donné le ralentissement économique au niveau mondial, la demande a chuté au niveau de 1999 soit à environ 4 millions de livres"⁴. Ces chiffres proviennent du Tantalum Institute, une organisation de producteurs, négociants et utilisateurs de tantale. "Malheureusement en 2002, pour des raisons juridiques, l'un des plus grands raffineurs de tantale au monde a décidé de ne plus fournir de chiffres, nous ne disposons donc plus d'informations, même limitées."

Les chiffres du gouvernement américain concernant la production mondiale et les prix du tantale sont les suivants ⁵ :

	2000	2001	2002	2003	2004
Production	836 tonnes	1300	1540	1210	1270 (est.)
Prix	220 US\$/livre	37	31	27,5	

³ « The Economics of Tantalum », Roskill Reports 2002, site web.

⁴ Tantalum Overview, Sons of Gwalia Ltd, 2003.

⁵ US Geological Survey, Mineral Commodity Summaries, rapports annuels.

A Goma, il est dit que le prix du marché est repassé de 22 US\$ la livre en 2003 à 32 US \$ la livre début 2004 et que depuis lors il n'a pas bougé jusqu'en été 2005 quand il a remonté fortement⁶.

Lors du pic de production, la RDC est restée sur la touche. Voici les données détaillées de la production de tantale en RDC ⁷: 130 tonnes en 2000, 60 en 2001, 60 en 2002, 15 en 2003 et 20 (estimation) en 2004. Ces chiffres ne concernent pas le volume total du coltan mais la proportion nette de tantale et devraient donc être multipliés par trois en moyenne pour obtenir une estimation du volume réel du coltan extrait des mines congolaises et reconnu comme tel. La production de tantale au Rwanda serait de 95t tonnes en 2001, 53 en 2002, 14 en 2003 et 15 (estimation) en 2004. Cette année-là, les plus gros producteurs étaient l'Australie (800 tonnes), le Brésil (200) et le Mozambique (75). Le Canada, l'Ethiopie, la Namibie et le Nigeria ont tous extrait plus de tantale que la RDC.

Il faut noter que le gouvernement américain via la Defense Logistics Agency, met occasionnellement en vente sur le marché des stocks de tantale : 242 tonnes en 2000 et 216 en 2003, ce qui a chaque fois provoqué une baisse des prix. Cette mise sur le marché de 2003 fut la première d'une longue série : en 2004 ce furent 351 tonnes, bien plus que les 274 prévues. Pour 2005, sont annoncés 274 tonnes supplémentaires.

La principale institution internationale de surveillance dans ce domaine, le Tantale-Niobium International Study Centre, basé en Belgique, rapporte: "Il n'y a pas de raison d'imaginer une pénurie de tantale dans un avenir proche. L'évolution des demandes estimées est de l'ordre de 7% par an et celles-ci peuvent être couvertes par les fournisseurs et les sociétés qui raffinent le minerai... Sans parler du recyclage... Compte tenu du développement des mines existantes et de nouvelles sources potentielles, on ne devrait pas assister à une pénurie de tantale même si la croissance de la demande dépasse les 7% annuels prévus"⁸. A part l'Australie le rapport cite le Brésil et la Chine comme principaux producteurs, indique une nouvelle mine en Ethiopie et une autre au Mozambique ainsi que des réserves déjà évaluées en Egypte, Arabie Saoudite, au Groenland, Canada et dans d'autres pays d'Amérique du Sud et d'Afrique.

La demande de tantale semble avoir augmenté en 2004. Le dernier US Geological Survey, publié en janvier 2005 déclare : "L'apparente consommation de tantale en 2004 a légèrement progressé étant donné l'évolution de la demande du secteur électronique"⁹. Le Rapport Roskill de 2002 avait déjà mentionné "de nouveaux marchés pour les condensateurs au tantale –principalement dans le secteur automobile- maintenant ainsi le niveau de la demande. L'augmentation de la production de ces

⁶ Informations de la Division des Mines du Nord-Kivu. Dernières informations : septembre 2005

⁷ Tous les chiffres selon US Geological Survey, rapports annuels.

⁸ Tantalum-Niobium International Study Center, "Developments in the Tantalum Market", présentation du secrétaire-général Judy Wickens

⁹ US Geological Survey 2005

condensateurs est estimée à 9 à 10% par an d'ici 2005 »¹⁰. Bayer, la société allemande détenant HC Starck, le plus grand fournisseur mondial de produits au tantale, rapportait en avril 2005 que "le marché des poudres de tantale utilisées dans des composants électroniques et des engins industriels est resté ferme dans la première moitié de 2004, à cause de la demande dans le domaine du numérique, des agendas électroniques et des téléphones portables. Cependant, la demande a régressé au cours du second semestre"¹¹.

Les autres acteurs sont cependant moins optimistes. Cabot, l'une des plus grosses sociétés qui exploite et traite le tantale, déclarait le 27 avril 2005 : "l'industrie du tantale connaît une évolution vers la fabrication de condensateurs au tantale de plus en plus petits, ce qui implique une baisse de la quantité du tantale utilisée pour chacun d'entre eux. Ce développement, associé au niveau toujours plus élevé des stocks dans ce secteur, exerce une pression significative sur le volume et les prix du tantale"¹².

Le service d'analyse Metals Place rapportait en juin 2005 que "mis à part un bref pic à 240 US \$/livre fin 2000, le prix moyen se situe entre 40 et 50 \$ la livre depuis 2000. Cependant le prix plancher est tombé à 30 \$". Ceci "parce que les producteurs de condensateurs réduisent le volume utilisé dans chaque unité. De plus, la part du marché du tantale diminue au profit de la céramique, de l'aluminium et du niobium"¹³.

Par ailleurs, Reed Business Information estimait en septembre 2005 que "le marché des condensateurs au tantale va marquer le pas mais reprendra au fil des années à venir étant donné la demande des fabricants de téléphonie mobile, d'ordinateurs et d'équipement en matière de réseau. Le marché des condensateurs au tantale passera de 1.78 milliards de \$ en 2004 à 1.85-2.08 **milliards** en 2009." Ceci ne freinera pas pour autant "une nouvelle érosion des prix, bien que les fournisseurs envisagent une certaine stabilité des prix"¹⁴.

Les acteurs : un marché désaffecté

Pour comprendre l'industrie du tantale, il faut distinguer l'extraction du tantale ou du coltan, sa transformation et la fabrication de condensateurs¹⁵. La plus grande entreprise minière de tantale au monde est Sons of Gwalia en Australie (75% des réserves mondiales confirmées et 55 à 60% de la production mondiale). Les autres sont Metallurg (USA/Brésil), Cabot Corp. (USA/Canada), Thaisarco (Thaïlande), Nigerian Mining Corp. ou NMC (Nigéria) ainsi que des sociétés chinoises et éthiopiennes. Gwalia, Metallurg et Cabot exploitent des mines de tantale. Thaisarco et NMC tirent leur tantale

¹⁰ Voir Note 3.

¹¹ Communiqué de presse, 13 avril 2005

¹² Communiqué de presse, 27 avril 2005.

¹³ Market Place, 30 juin 2005.

¹⁴ Purchasing Magazine Online, 15 septembre 2005.

¹⁵ Ces informations se basent sur des données publiées par Commerce Resource Corp.: "Identification and development of 21th Century Metals and Minerals", 2004.

principalement de déchets d'étain et l'exporte avec le tantale – procédé connu en RDC où le minerai d'étain est connu sous le nom de cassitérite et généralement trouvé avec le coltan.

La plus grande société au monde qui traite le tantale est HC Starck (Allemagne), filiale du groupe Bayer, et elle dispose d'unités de production en Allemagne, Japon et aux Etats-Unis ainsi que d'une filiale en Thaïlande. Vient ensuite Cabot Corp (Etats-Unis), suivi de Ningxia (Chine), Ulba Metallurgical (Kazakhstan), Mitsui Mining and Smelting (Japon), Silmet (Estonie), Metallurg (Etats-Unis/Brésil). Le plus grand fabricant de condensateurs au tantale est Kemet Electronics Corp (Etats-Unis) qui en octobre 2005 a annoncé l'achat de la division tantale de son rival allemand Epcos.

On a assisté à un grand remaniement dans ce secteur avec les problèmes qu'a connus Sons of Gwalia. Cette société australienne, leader mondial en matière d'extraction du tantale avec les mines de Greenbushes et Wodgina en Australie, a connu une grave crise à l'été 2004 après que ses fondateurs aient passé la main à une nouvelle direction après 22 ans à la barre. La société est maintenant en liquidation, avec des créances de l'ordre de 900 millions de dollars¹⁶. Plusieurs raisons ont été avancées à cet effondrement : fuite de capitaux, "augmentation permanente du coût de production du tantale"¹⁷ ou bien encore "absence de minerai d'or dans le sous-sol qu'on pensait avoir trouvé"¹⁸ en passant par l'achat d'une mine d'or surévaluée ainsi qu'à des problèmes personnels et de santé chez les dirigeants¹⁹. Une autre raison évoquée est une dispute avec son principal client, la firme américaine Cabot; les audiences d'arbitrage entre Gwalia et Cabot devaient débiter en septembre 2005 aux Etats-Unis²⁰. Les administrateurs de Sons of Gwalia, Ferrier Hodgson, ont fait comparaître les auditeurs de la société devant les tribunaux et ont vendu tous les actifs hors tantale, le secteur tantale de la société ne pouvant être vendu tant que le conflit avec Cabot n'était pas résolu. Ainsi, depuis juillet 2005, la plus grande source de tantale au monde est aux mains d'un tiers détenteur australien qui ne sait pas encore quoi faire des actifs²¹. Cabot Corp et "Tantalum Australia", possédée en partie par Kemet, l'un des plus gros fabricants de condensateurs au tantale, font une offre pour Wodgina, la plus grande mine de Gwalia²². Cabot et la firme allemande HC Starck sont traditionnellement les principaux clients de Gwalia : ils ont acheté toute la production depuis 1991. HC Starck et Gwalia se sont mis d'accord le 17 décembre 2004 pour que Starck achète 800.000 livres de tantale par an à Gwalia, et ceci jusqu'en 2008²³ ; mais cela représente moins de la moitié de la capacité de production de Gwalia.

¹⁶ Sydney Morning Herald, 23 mars 2005

¹⁷ Financial Review, 3 août 2004

¹⁸ Sydney Morning Herald, 10 novembre 2004.

¹⁹ Pour une analyse globale, voir "Digging the Dirt on SoG", The Australian, 31 août 2005, et le rapport des administrateurs du 16 août 2005, publié sur le site de l'entreprise.

²⁰ Metals Place, 19 août 2005.

²¹ "Gwalia Placed In Limbo", The Australian, 31 août 2005.

²² The Australian, 5 mai 2005

²³ HC Starck communiqué de presse, 17 décembre 2004.

Parallèlement à cet important remaniement du côté des fournisseurs où les intérêts américains sont prédominants, il faut noter que l'augmentation de demande la plus importante vient de Chine, comme d'ailleurs dans tous les secteurs de minerais et des hydrocarbures. La compagnie Ulba au Kazakhstan (Ulba Metallurgical Plant ou UMP) se développe en Chine, créant une joint venture Ulba-China Co Ltd en août 2004 "pour vendre des produits au béryllium et tantale manufacturés par UMP JSC en Chine et dans les pays asiatiques"²⁴, et considère la transformation du tantale comme l'une de ses plus prometteuses activités. En 2000 elle a d'abord annoncé un programme d'investissement de 20 millions de dollars pour la transformation d'une quantité pouvant aller jusqu'à 250 tonnes par an de tantale et de niobium "devant être assimilé par la production de tantale d'ici 5 ans"²⁵. Ulba a été liée aux exportations de coltan de Butembo dans le Grand Nord du Nord-Kivu sous contrôle ougandais). La Chine est également considérée par les négociants de Goma comme marché à l'exportation de la production congolaise.

Le spectre d'une compétition croissante entre les Etats-Unis et la Chine sur **les** ressources naturelles pourrait bien façonner dans l'avenir la politique africaine en la matière, le tantale n'étant plus qu'une des nombreuses matières premières du secteur. Une sous-commission du Congrès américain a été informée en mars 2005 par Milton R. Copulos, président du think-tank conservateur National Defense Council Foundation, que "la compétition pour les minéraux non combustibles ainsi que pour le pétrole s'intensifie et la cause en est l'appétit de plus en plus féroce de la Chine."²⁶ Les Etats-Unis dépendent d'importations pour ce qui concerne 100% de 17 matières premières et pour 80% d'une douzaine d'autres, dit Copulos et parmi elles le tantale, "essentiel à la fabrication d'équipements chimiques anti-corrosion et de microcircuits". Il pousse à la consolidation et au maintien de stocks qui demanderaient des importations à grande échelle étant donné les ventes de tantale des dernières années.

Il semble que la Chine soit moins scrupuleuse que les Etats-Unis ou l'Europe dans le choix de ses sources d'approvisionnement en matières premières, et c'est là l'un des aspects de la rivalité Etats-Unis/Chine dans ce secteur de l'industrie du tantale. Ainsi le "Pinnacle Resources" basé aux Etats-Unis, dont la filiale Titan Processors Ltd dirige une raffinerie de tantale à Johannesburg en Afrique du Sud, déclarait le 14 février 2005 : "Ces derniers temps il est difficile de trouver des stocks de tantale adéquats et acceptables pour cette usine. Le tantale, comme les diamants, qui provient de RDC est encore rouge du sang du conflit en Afrique centrale, impliquant ainsi que les recettes de la vente de ces produits financent les rébellions. Au niveau international, "le tantale couvert de sang" a si mauvaise réputation que les acheteurs européens et américains répugnent à en acheter et insistent pour avoir des certificats d'origine. Pour compliquer encore la sélection des origines de minerai de tantale, l'Europe et les Etats-Unis ont répugné à importer des

²⁴ Communiqué de presse, 15 septembre 2004.

²⁵ Information publiée sur le site web de l'entreprise, www.ulba.kz

²⁶ Mineweb, 18 mars 2005

produits contenant des proportions même minimales d'éléments radioactifs. Ils ont fixé le taux permis si bas que la plupart des minerais africains de tantale ne peuvent être sélectionnés qu'après avoir été traités pour en retirer les éléments indésirables. La Chine semble cependant fermée à ces contraintes". La société déclare aussi qu'elle a développé une "source qualifiée" sur le continent africain qui peut être vérifiée comme "ne provenant pas de la RDC"²⁷

Ulba et Ningxia sont soupçonnées dans les milieux concernés de continuer à acheter du coltan congolais et de ne le payer que la moitié du prix du marché. Leur deux pays d'origine, le Kazakhstan et la Chine, comptaient parmi les quatre principales sources d'importation de tantale aux Etats-Unis entre 2000 et 2003 bien qu'elles ne soient pas reconnues comme en produisant de façon significative.

1.2. Le marché local

Le déclin du Congo comme producteur reconnu de tantale sur le marché mondial n'a pas entraîné la fin de l'extraction de coltan au pays. Au Nord-Kivu, la production de coltan a d'abord décliné à cause de la fin du boom du coltan puis s'est stabilisée à un bas niveau. Les prix locaux restaient bas jusqu'en 2005 ; récemment, des augmentations de prix ont été constatées. Ceci se traduit par de fortes fluctuations d'acteurs sur le marché. Aujourd'hui, il y a moins d'acteurs majeurs dans le secteur de coltan que pendant le boom, avec une rivalité naissante entre commerçants de Goma et de Kinshasa.

Les statistiques: la descente aux enfers

La production de coltan enregistrée au Nord Kivu a fortement baissé : 89.576 tonnes en 2001, 27.952 tonnes en 2002, 17.810 tonnes en 2003,²⁸. Cependant, les exportations de coltan officiellement enregistrées sont supérieures à la production officiellement enregistrée. On peut donc supposer que les chiffres de la production sont minimisés, ou bien encore que **du** coltan d'autres provinces est exporté de RDC via le Nord Kivu. Seuls 69% du coltan exporté du Nord Kivu en 2003 proviennent de la province elle-même.

Depuis la fin de l'effondrement des prix du tantale, les exportations de coltan) du Nord Kivu ont légèrement augmenté. Selon les chiffres officiels, 26 tonnes ont été exportées du Nord Kivu en 2003, 41.6 en 2004 et 23 au cours du premier semestre 2005. De plus, 11.4 tonnes de coltan ont été transférées du Nord au Sud Kivu en 2003 mais rien en 2004 ni 2005 (ceci reflète peut être la tension croissante entre les deux provinces), l'augmentation réelle est donc faible. En dehors des données officielles de Goma, de grandes quantités de coltan ont aussi été exportées du "Grand Nord" du Nord Kivu (Beni/Butembo) - 33.95 tonnes en 2003, plus que les exportations de Goma. Ainsi 37.4 tonnes de coltan ont quitté le Nord Kivu via Goma en 2003 et 41.6 tonnes en 2004. De tout le Nord Kivu, 71.35 tonnes ont été exportées en 2003. Tous ces

²⁷ Communiqué de presse, 14 février 2005.

²⁸ Tous les chiffres selon la Division des Mines du Nord-Kivu.

chiffres ne concernent que le commerce officiel, et le volume exact de tantale compris dans le coltan n'est pas spécifié. Aucune information véritable n'est disponible quant au commerce parallèle.

Quant aux prix, il faut bien comprendre qu'il n'existe pas un "prix du coltan" sur le marché local. Les prix varient selon la quantité de tantale contenu dans le minerai offert à la vente. Ainsi si 1% de tantale vaut 1 \$, 1kg de coltan contenant 1% de tantale vaut également 1\$ et 1 kg contenant 30% de tantale vaut 30\$. Au moment du boom du coltan, le prix local atteignait 3\$ par %, faisant passer à 90\$ le kilo ou plus le tantale dosé à 30%. En août 2003 le % était à 0.48\$, soit 14.4\$ le coltan dosé à 30% et 16.8\$ celui à 35%²⁹.

Les bas prix de 2002-2003 ont amené beaucoup de petits négociants à quitter le marché. "Les petits exportateurs sont partis; seuls les gros sont encore présents", a déclaré en août 2003 un gros négociant de Goma³⁰. Selon lui, le prix d'achat local était plus élevé à cette époque que les prix du marché mondial -19 à 20\$ le kilo sur place contre 14 à 16 \$ à l'exportation vers l'Europe. Du coup, dit-il, il a cessé d'acheter du coltan local. Il a mentionné un éventuel "marché noir" avec blanchiment d'argent.

Les prix ont recommencé à grimper en 2005. En avril de cette année, les négociants citaient un prix de 12 à 15\$ le kilo pour du coltan à 30%, soit comme en 2003³¹. En septembre 2005, le prix local a atteint 26\$³². Ainsi les augmentations de prix du marché mondial observées depuis 2003 ont finalement atteint le marché local.

Les acteurs : un carrousel qui tourne de plus en plus vite

Le secteur commercial du minerai continue de connaître une grande instabilité, les sociétés commerciales apparaissant et disparaissant comme par enchantement³³. En 2000, à l'approche du boom du coltan, les principaux exportateurs étaient GBC (56.14 tonnes), Kaferege (24.001), Mwangachuchu/MHI (11.714), Cocotrade (4.664), Tshamulg (4.6), GLM (3.45), Mukabuteza (1.9745) et le bref monopole Somigl du RCD arrivant en décembre 2000 avec 3.432 tonnes. De toutes ces sociétés, seule MHI était encore opérationnelle en 2003.

GBC a cessé ses activités en septembre 2002. Contrôlée auparavant par l'empire financier du négociant et entrepreneur allemand Karl-Heinz Albers qui dirigeait la mine de niobium de Lueshe (voir plus loin), il avait comme client principal la firme allemande HC Starck, leader dans le secteur de transformation du tantale. Mais les tentatives des rebelles congolais de monopoliser les exportations de coltan en 2000-2001 ont eu raison d'Albers et les protestations internationales contre "l'exploitation illégale" ont amené HC

²⁹ Interviews à Goma, août 2003

³⁰ Interview à Goma, août 2003

³¹ Prix selon la Division des Mines du Nord-Kivu, avril 2005.

³² Prix selon la Division des Mines du Nord-Kivu, septembre 2005

³³ Les informations sur les comptoirs dans cette section se basent sur des interviews à Goma en 2003 et 2004.

Starck à proclamer publiquement tout d'abord qu'il ne traitait que du tantale africain provenant de négociants honorables³⁴ et ensuite qu'il ne se fournissait pas en Afrique centrale, la rupture étant intervenue en août 2001³⁵. Le Président du Conseil d'Administration de Starck, Peter Kählert a même déclaré en novembre 2002 que quand le premier rapport d'experts des Nations Unies a été publié en avril 2001, "nous avons été totalement surpris car à ce moment là nous ne savions rien de la situation à l'est du Congo"³⁶ bien qu'à cette époque HC Starck avait déjà eu l'occasion de commenter en public et en privé ses relations commerciales avec cette partie du monde. Suite à des discussions avec le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles du Congo sur du coltan supposé avoir été acheté au Mozambique en 2002, la société a admis "que HC Starck avait été de toute évidence trompée quant à l'origine du minerai"³⁷ (Déclaration du 27 mai 2003.)

Les archives examinées par Pole Institute indiquent que la filiale de H.C. Starck en Thaïlande s'approvisionnait en tantale en mars 2001 directement auprès de Dara Forest, une société ougando-thaïlandaise au Nord Kivu. Dara Forest est souvent citée comme l'une des sociétés les plus douteuses de la RDC.

Seules trois sociétés commerciales étaient actives dans l'exportation du coltan de Goma en 2003, totalisant 26 tonnes enregistrées. Selon les archives officielles, il s'agissait de Mwangachuchu/MHI (9 tonnes), Sominki –sans que l'on sache exactement de qui il s'agissait à l'époque (10 tonnes) et Telecel (7 tonnes). Cette dernière, qui depuis a disparu, était une structure nigériane installée dans un quartier de Goma bénéficiant d'une solide présence militaire. Selon son président Kayodi Kamara et son collaborateur Oliver Kola, elle s'est installée au Congo au début de 2003 après avoir travaillé au Nigeria pendant 5 ans. Sa clientèle était chinoise³⁸.

Au cours d'interviews réalisés à cette époque, les sources officielles indiquent une liste différente des sociétés commercialisant le coltan en 2003 : MHI, Telecel et Munsad. Cette dernière était décrite comme une société née juste après l'éruption du volcan en 2002 et dont la maison mère était la société allemande H.C. Starck. On disait aussi que Munsad travaille avec la société belge Tradmet qui est supposée traiter avec H.C. Starck. Dans les archives officielles du Nord Kivu, Munsad n'apparaît que comme exportateur de cassitérite, second au palmarès 2003 et troisième en 2004. Il est cependant largement admis que le coltan est parfois – pour l'exportation - appelé cassitérite ou bien encore mélangé à de la cassitérite dont les quantités sont beaucoup plus importantes. Une source officielle a indiqué que les minerais continuaient de quitter le pays la nuit, quand la frontière entre Goma et

³⁴ "HC Starck weist UN-Vorwürfe zurück", Goslarsche Zeitung (Allemagne), 10 mai 2001

³⁵ Communiqué de presse, 24 mai 2002.

³⁶ "Coltan – Are There Easy Ways Out in Dealing with a Conflict Commodity?", présentation de Kählert devant une conférence gouvernementale allemande sur "la dimension économique des conflits", repris par HC Starck Newswire, avril 2003.

³⁷ Déclaration publiée le 27 mai 2003.

³⁸ Interview à Goma, août 2003.

Gisenyi est fermée et qu'il n'y a pas de contrôle. "La marchandise quitte le pays, accompagnée de soldats, parfois pour le compte d'étrangers. Ainsi des tonnes et des tonnes de marchandises, y compris de l'or et des diamants, ont-elles pu quitter le pays et ceci continue à l'heure actuelle. Pourtant dans nos registres, vous ne trouverez jamais trace d'or ou de diamants."³⁹

En 2004, la situation a quelque peu changé au regard du coltan. Seules deux sociétés commerciales restaient sur la liste officielle : MHI avec 15.6 tonnes et Clanab avec 26 tonnes⁴⁰ Cette dernière appartiendrait au fils de Rwakabuba, un homme d'affaires rwandophone influent de Goma.

En 2005, la compétition de Kinshasa atteint Goma : Gemico, Erotrade et Sodex Mines⁴¹. Gemico appartient à Shabani, fondateur du mouvement rebelle MLC de Jean-Pierre Bemba, Erotrade est la seule société possédant une licence de commercialisation du coltan et de cassitérite délivrée par Kinshasa. Sodex Mines, représenté par l'homme d'affaires britannique d'origine libanaise Bassem Al Ali, est liée au commerce d'or et de diamants "Millenium" de Kinshasa et est considérée à Goma comme le leader du développement du commerce de la cassitérite (voir plus loin). Sodex Mines et Clanab étaient les premières à avoir payé ou à avoir promis de payer leur "redevance minière" en décembre 2004, tandis que MHI essayait d'officialiser l'achat de terrains à Masisi où le coltan était extrait. Il a été dit à Goma que MHI avait acheté des terres appartenant aux "chefferies", et donc des terrains publics qui ne pouvaient être ni vendus ni achetés par des personnes privées sans l'accord du gouvernement. Le propriétaire de MHI, Edouard Mwangachuchu a déclaré à Pole Institute en décembre 2004 que "Kinshasa essayait de saper notre travail en revenant au système pre-Mobutu", faisant sans doute référence à la situation qui prévalait avant la réforme agraire de 1973 quand les terres étaient encore dévolues aux chefferies. "Le coltan, c'est fini", a-t-il déclaré alors qu'il essayait parallèlement d'attirer des investisseurs en vue d'installer une usine de traitement de coltan à Masisi⁴².

En fait Mwangachuchu est en passe d'avoir le monopole du commerce du coltan. Au cours de la première moitié de 2005, sa société MHI a exporté 17.5 tonnes de coltan de Goma; le seul autre exportateur était Erotrade avec 5.5 tonnes mais selon des sources officielles, Erotrade a depuis lors fermé son bureau de Goma, laissant ainsi MHI seul exportateur reconnu⁴³.

Le gouvernement de transition de Kinshasa espère apparemment réduire ou en finir avec les exportations de coltan. Victor Kasango, responsable du CEEC (Centre d'Evaluation, Expertise et Certification) a déclaré en février 2005 que l'année prochaine la RDC ne permettrait plus l'exportation de coltan dans l'état pur mais seulement après traitement⁴⁴. Quand le Président Joseph Kabila s'est rendu en Chine et en Corée du Sud en avril 2005, sa délégation

³⁹ Interviews à Goma, août 2003.

⁴⁰ Division des Mines du Nord-Kivu, rapport annuel 2004

⁴¹ Interviews à Goma, mars et septembre 2005.

⁴² Interview à Goma, novembre 2004.

⁴³ Selon la Division des Mines du Nord-Kivu.

⁴⁴ Business Report (Johannesburg), 11 février 2005; Reuters, 9 février 2005

qui comprenait Kasongo et un grand nombre de représentants de sociétés minières du Congo, a présenté des projets de construction d'une usine de traitement du coltan⁴⁵, ceci est peut-être à rapprocher de l'idée de construire une fonderie d'étain à Bukavu.

En même temps, le gouvernement de transition cherche des investisseurs étrangers pour des mines de coltan au Nord du Katanga. La liste de projets d'investissement du Ministère des Mines pour lesquelles on cherche des partenaires extérieurs, publiée en mars 2005, inclut les mines de tantale et de cassitérite de Manono, et promet pour des investissements de 155m de \$ dans trois projets différents une production de 380 t de tantale et de 6.000 t de cassitérite par an. Ce serait plus que tout le reste de la production congolaise de coltan et de cassitérite. Comme partenaire pour un joint-venture, y figure la firme « Congo-Étain ».

1.3. La réalité sur le terrain

Dans les régions minières du Nord Kivu, la production artisanale de coltan se poursuit dans les mêmes conditions que durant le boom et les prix ayant recommencé à monter en 2005, l'activité semble florissante. Pour ceux qui y travaillent, l'absence d'alternative les oblige de continuer à extraire, même si les bénéfices sont beaucoup moins importants qu'avant. Les propriétaires de mines artisanales n'ont d'autre choix que d'essayer d'extraire ce qui reste de coltan dans leurs carrières, qu'il y ait ou non de l'argent à gagner.

Les changements socio-économiques provoqués par le boom du coltan sont encore visibles et leurs conséquences ne sont pas remises en question. Beaucoup de gens qui s'étaient investis dans le coltan sont aujourd'hui en faillite. D'autres qui étaient déplacés par la guerre sont à la recherche de moyens de subsistance. En général, les profits spéculatifs du boom de 2000-01 n'ont pas été investis pour le bien-être public. Il n'existe jusqu'à ce jour pas de structure politique qui pourrait garantir un tel investissement même pour l'avenir.

Le boom du coltan a créé ses propres réalités sociales. En parlant aux populations des zones minières il paraît qu'il y a une hiérarchie sociale complexe dans laquelle l'activité minière n'est pas du tout au fond de l'échelle. Il y a de familles dans lesquelles l'activité minière est pratiquée depuis des générations. Des paysans se lancent dans le minier et embauchent des déplacés de guerre pour travailler leurs champs. Des élèves préfèrent l'artisanat minier à l'école. La rivalité économique la plus importante est celle entre mineurs et commerçants, avec une domination des commerçants : la contrôle des routes de commerce et des lieux de commerce détermine largement le pouvoir socio-économique, tandis que les besoins de l'artisanat minier sont négligés. La nécessité de faire des investissements dans les services publics et l'amélioration de la base productive de l'économie minière est négligée au bénéfice d'une appropriation immédiate et directe des revenus et profits.

⁴⁵ Digitalcongo, 14 avril 2005

“Le commerce paie mieux que le travail” : une visite du carré minier de Mumba/Bibatama

Le carré minier D2 de Mumba/Bibatama est un chantier à ciel ouvert où grouillaient un millier de jeunes creuseurs quand le marché du coltan était en pleine santé. Il en reste 300 à 500 aujourd’hui, en période de crise. Pole Institute y a rencontré le gérant de la carrière⁴⁶.

- Monsieur le gérant, pouvez-vous vous présenter ?

- Je m’appelle Bazimaziki. J’ai 39 ans et je suis père de famille. Mon père a travaillé dans cette carrière comme mineur de la Sominki jusqu’à sa fermeture en 1983. Et donc je suis né ici et je continue à faire presque le même travail que mon père, excepté le fait qu’aujourd’hui je gère et fais travailler 50 creuseurs professionnels ayant une carte de creuseur qui coûte \$26.

- Vous avez connu une période de boom du coltan. Qu’est-ce qui l’en reste aujourd’hui ?

- Entre 2000 et 2001 les affaires marchaient comme il faut et nous parvenions à vendre un kilo de coltan à \$150. J’avais plus de 1000 creuseurs dans cette carrière que voici. Malgré la crise nous n’avons jamais arrêté les activités et à présent j’ai 330 creuseurs, dont 50 professionnels. La grande majorité des creuseurs non professionnels sont des déplacés internes venus de Katoyi et Mahanga.

- Pouvez-vous nous raconter un peu de la vie de ces jeunes gens qui travaillent pour vous ?

- La plupart de ces gens ont entre 14 et 21 ans. Ils n’ont jamais été à l’école et vivent des quelques dix dollars en liquide qu’ils gagnent chaque jour quand ils ont bien travaillé. Ils sont éparpillés en petits groupes dans ce trou béant avec des rôles précis : transporteurs et nettoyeurs. Avec les éboulements de la montagne dont la base est rongée par les coups de pioche, les creuseurs ont découvert un dépôt blanc à quelque 30 mètres de profondeur qui ressemble au calcaire de chaux et qui contient du coltan à 30% de tantale. Les transporteurs cassent le rocher, d’autres concassent le rocher en morceaux, d’autres encore broient les morceaux en sable qu’ils déposent à côté d’une réserve d’eau. Ces transporteurs, comme on les appelle dans ce carré minier, gagnent \$1 par jour. L’équipe de nettoyeurs, rangée en chaîne le long d’une petite pente, mélange le sable à l’eau qui emporte sur son passage la boue et autres matières légères et laisse un dépôt de sable noir lourd que les nettoyeurs récupèrent sur un bassin et passent encore à l’eau pour enlever les deniers déchets. Ils procèdent ensuite au nettoyage du sable noir lourd avec un aimant pour enlever le fer, et le produit fini, le coltan, est prêt à la vente aux différents négociants qui attendent patiemment sur le site.

- Vous vous arrangez comment avec les négociants ?

- L’unité de mesure est un tube de plastique de 250g. Un nettoyeur qui totalise un kilogramme de coltan reçoit \$10 sur place dans le carré. Rendu à Goma aux comptoirs par les négociants, le prix actuel du coltan varie entre \$12 et \$15.

- Est-ce que toute la carrière vous appartient ?

⁴⁶ Visite en juillet 2005.

- Dans cet immense trou, plusieurs personnes se disent propriétaires d'une poche de quelque 2 à 5 mètres carrés sur base de négociations complexes entre les paysans locaux, de compensations payées par les intermédiaires ou négociants, et le tout sous la supervision d'un gérant qui fait le lien entre ce monde de creuseurs et celui de patrons propriétaires de carrés miniers.
- Vous dites que votre propre père a travaillé ici.
- Depuis l'abandon de la carrière de Mumba/Bibatama par la Sominki en 1983, les générations de creuseurs se succèdent de père en fils pour exploiter de façon artisanale la cassitérite ou le coltan selon la demande en vigueur sur le marché international.
- Les creuseurs travaillent combien d'heures par jour ?
- Ils entrent dans la carrière tôt le matin et en sortent tard le soir pour aller dépenser ce qu'ils ont gagné dans la journée dans un marché installé à côté de la carrière. Là, on trouve la bière Primus et autres boissons locales, des restaurants, des chambres à louer, des salons de coiffure, des produits manufacturés de toute sorte tels que radios, habits etc.
- Voulez-vous dire que ces creuseurs dépensent tout ce qu'ils gagnent sur ce marché ?
- Ces commerçants détaillants parviennent à rafler tout ce que les creuseurs gagnent, au point que la vie de ces derniers est un éternel recommencement et un va-et-vient entre les trous de la carrière et le marché de biens de consommation. Ce commerce dans la carrière semble mieux payer que le travail dur d'un creuseur, et il est souvent dominé par les gérants et les négociants qui font le lien entre les comptoirs de la ville de Goma et les carrés miniers ruraux. C'est eux qui fournissent les produits de consommation, organisent ou facilitent la restauration et le logement. Ils maîtrisent le circuit du commerce de minerais entre les carrières minières et les comptoirs urbains, et aussi le marché des biens de consommation autour de cette exploitation artisanale en milieu rural.
- Quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrez ?
- L'exploitation artisanale dans ces montagnes situées à 2500 mètres d'altitude est rendue difficile par le manque d'eau. Dans le carré de Mumba/Bibatama, ses propriétaires ont tenté de dévier une source qui se trouve à quelque 4 kilomètres du site, en construisant un canal qu'ils ont essayé d'améliorer avec des tuyaux. La quantité d'eau disponible reste néanmoins insuffisante par rapports aux tonnes de sable à laver. Pendant la saison des pluies, les creuseurs peuvent se constituer des stocks d'eau de pluie. C'est durant cette période que les creuseurs produisent et gagnent le plus.
- A voir ce village, on ne voit pas les traces du boom de coltan, excepté votre belle maison.
- Durant la période du boom du coltan, les négociants locaux avaient investi une partie de leurs avoirs dans la construction de maisons dans la ville de Goma. Ils dénombrent 120 maisons construites en planches et 12 villas construites en matériaux durables.
- Quels sont vos rapports avec le pouvoir ?
- La présence de l'autorité publique dans le carré minier de Mumba/Bibatama est minimale et réduite aux taxes que les responsables de l'exploitation versent : 0,7\$/kg pour la collectivité, 0,2\$/kg pour la zone, 0,2\$/kg pour la division des mines à Goma.

La vie au village : une visite au carré minier de Luwowo/Mishavu

Situé à quelque 50 km de Goma et 6 km du village de Rubaya en territoire Masisi, Luwowo est une ancienne concession de mines de la Sominki abandonnée dans les années 1980. Durant le boom du coltan, les carrés miniers de Luwowo avaient attiré beaucoup de creuseurs, de négociants et d'acheteurs de concessions minières. Aujourd'hui il n'en reste pas grand chose. En entrant dans le village, le visiteur est frappé par le piteux état dans lequel se trouve l'école primaire de Mishavu, séparée des carrés miniers par la seule rivière Luwowo, si bien qu'on croirait que l'école fait partie de la carrière. Pole Institute s'est d'abord entretenu avec le directeur de l'école, Hakizimana Buregeya. Au cours de l'entretien, de directeur a été rejoint par ses enseignants : Ntibantunganya Francois, Safari Ngirabanzi, Bizimungu Rukingi, Ndayambaje Karuganda, Ntawukira Munyakazi, et Mvungingoma Déogratias, représentant de l'ONG "Upaderi"⁴⁷.

- Monsieur le directeur, votre école est pratiquement en ruine.
- Je travaillais à l'école primaire de Matare à Ngungu avant d'être nommé ici, et je suis moi-même étonné de voir l'état de cette école. Le fameux boom du coltan n'a eu aucun impact ici au vu de la détérioration de nos bâtiments. La plupart de classes n'ont plus de toit, d'autres sont tellement démolies que les enseignants sont obligés de regrouper les élèves dans quelques salles encore utilisables, même s'il n'y a pas de bancs. En mars 2005, un tremblement de terre a encore aggravé la détérioration de ce qui reste de cette ruine.
- Depuis quand cette école a-t-elle rouverte ses portes ?
- Pendant le boom du coltan, l'école avait dû effectivement fermer ses portes. La fièvre du coltan avait poussé les élèves à se convertir en creuseurs, un métier où ils gagnaient plus que ce que leurs parents n'ont jamais gagné au cours de leur vie. Il ne restait que trois élèves de 6^{ème} qui avaient souhaité terminer leur école primaire; ils ont été transférés à l'école primaire de Matanda, à 15 km d'ici. Depuis la chute des prix du coltan, l'école primaire de Mishavu a rouvert ses classes. Elle compte un effectif de 291 élèves dont plus d'un tiers en première année à cause des années de fermeture. Certains de ces derniers seraient aujourd'hui en 4^{ème} s'il n'y avait eu l'argent facile du boom du coltan.
- Ce village n'a pas l'air riche malgré la proximité de ces carrières minières.
- Les revenus des familles n'ont guère changé. Les parents continuent à payer difficilement les frais scolaires de leurs enfants, équivalents à 4.5\$ par trimestre. A l'heure où je vous parle, 30 élèves seulement sont parvenus à payer. Les élèves renvoyés à cause de leur incapacité de payer les frais scolaires retournent au village, prennent leur bêche et recommencent l'exploitation artisanale du coltan. Ces élèves renvoyés sont même contents de retrouver les carrés miniers, qui les attirent plus que l'école. De plus les parents qui sont toujours impliqués dans l'exploitation du coltan préfèrent utiliser leurs enfants comme main- d'oeuvre plutôt que les envoyer à l'école.
- Il vous est donc difficile de maintenir l'intérêt de vos élèves pour les études ?

⁴⁷ Visite en juillet 2005.

- Nous considérons la présence de la carrière minière juxtaposée à l'école primaire comme une malédiction pour notre jeunesse. L'intérêt et les préoccupations des élèves vont plus vers l'argent liquide qu'ils peuvent gagner en creusant que vers l'école. Un élève indiscipliné, renvoyé de la classe, va rentrer chez lui et repasser devant la classe quelques minutes plus tard avec une bêche pour aller creuser, et la punition se transforme en occasion de gagner quelques dollars.
- Est-ce que certains parmi eux ne regrettent pas d'avoir abandonné l'école ?
- Durant la période du boom de coltan, plusieurs adolescents qui brassaient beaucoup d'argent se sont aussi mariés. Aujourd'hui la plupart d'entre eux ont divorcé parce qu'ils ne peuvent soutenir et nourrir une famille. D'autres élèves avaient emprunté de l'argent auprès de négociants et n'ont pas été capables de rembourser à cause de la chute des prix du coltan. Ils sont en fuite et leurs parents sont en prison jusqu'à ce qu'ils vendent leurs terres pour payer leurs dettes. Certains parmi ceux qui se retrouvent dans de telles difficultés regrettent d'avoir abandonné leurs études pour une aventure qui a mal tourné.
- À voir l'état désastreux de l'école et la qualité de vie dans le village, on se demande où sont les profits du boom de coltan ?
- L'argent gagné durant la fièvre du coltan a été investi dans des maisons à Goma et dans la ville commerçante de Rubaya. Vous avez constaté que malgré le fait que Rubaya avait été détruite durant la guerre de l'AFDL en 1996, aujourd'hui cette cité rayonne avec ses belles maisons nouvellement construites en matériaux semi-durables.
- Vous voulez dire que ce sont seulement les négociants qui ont profité du boom du coltan ?
- Oui, dans l'ensemble ce sont eux qui ont tiré profit de la fièvre du coltan ainsi que certains propriétaires de comptoirs et surtout ceux qui se sont retirés du commerce du coltan au moment où les prix commençaient à chuter et qui ont investi les bénéfices du coltan dans l'élevage ou une autre activité. Nous connaissons un commerçant qui a acheté une ferme de 60 hectares avec l'argent gagné dans le coltan, et aujourd'hui il vient d'acheter une deuxième ferme de plus de 100 hectares et ne gagne pas moins de 2000\$ par mois grâce aux produits laitiers comme le fromage et le lait. Mais tous n'ont pas pu sortir du piège du coltan à temps. Comme les prix ont chuté graduellement, certains ont continué à prêter de l'argent aux creuseurs ou aux négociants dans l'espoir que les prix allaient un jour remonter. Les prix du marché se sont effondrés davantage, et beaucoup d'entre eux se sont retrouvés avec des stocks de coltan achetés à un prix élevé proche de la période du boom du coltan qu'ils sont incapables de revendre. Comme certains d'entre eux avaient contracté beaucoup de dettes, ils ont hypothéqué ou vendu les maisons ou les champs qu'ils possédaient et sont aujourd'hui ruinés. Tel par exemple M. Ruzihitiramo qui avait vendu sa terre pour 2000\$ à un comptoir de Goma qui faisait de la prospection; aujourd'hui il n'a plus de terre pour faire vivre sa famille. Ou encore M. Mwemezi qui avait vendu son terrain de Luwowo à une dame négociante de Goma pour 60.000\$; il s'est acheté une maison à Goma et quatre minibus de transport avec l'argent de la vente. En moins d'une année, il a tout perdu, et aujourd'hui il est de retour dans son village sans maison et sans terre à cultiver afin de nourrir sa famille.
- Et vous, les enseignants ? Vous n'avez pas été tentés par l'exploitation du coltan ?

- Aucun de nous n'a en fait abandonné la craie pour la bêche. Mais nos femmes faisaient du commerce, activité qui s'était développée autour des carrés miniers de Luwovo et qui est malheureusement réduite à néant aujourd'hui depuis la chute des prix du coltan.
- Quel rôle jouent les déplacés internes dans l'exploitation artisanale du coltan ?
- Les deux guerres successives de 1996 et 1998 ont provoqué un mouvement important des populations. La main-d'oeuvre utilisée dans les carrières minières de Luwovo est en grande partie issue des déplacés internes des villages de Katoyi, Ruki, Nyambisi, Mahanga etc. Certains parmi eux ont pu se construire de belles maisons à Rubaya et y font du commerce. D'autres déplacés continuent à travailler dans l'exploitation du coltan malgré le fait que le marché n'est pas favorable, ou dans les champs des paysans locaux qui sont devenus des creuseurs professionnels et consacrent tout leur temps à cette activité.
- Il n'y a pas que les carrés miniers où l'impact de la présence des déplacés se fait sentir.
- Oui, en effet l'impact du phénomène des déplacés internes est perceptible non seulement en milieu urbain comme à Goma qui a quasiment doublé sa population, mais aussi dans les centres de négoce ruraux où les déplacés internes font du commerce et s'installent de façon définitive. Dans le territoire de Masisi, nombre de ces déplacés internes avaient été expulsés et chassés de leurs terres par les chefs traditionnels locaux. Aujourd'hui ils sont de retour sur leurs anciennes terres, mais les chefs traditionnels les ont souvent vendues, par exemple aux éleveurs qui les ont transformées en pâturages enregistrés comme tels aux titres fonciers. Des conflits fonciers dans le Masisi reprennent comme naguère avant les luttes armées interethniques en 1993.

La filière : impressions du Sud Kivu

Partout à l'est du Congo, les relations de pouvoir locaux gouvernent l'économie minière beaucoup plus que les lois et règlements de Kinshasa. Souvent ce sont les rapports de force qui décident en dernière instance.

Le creuseur Patrice Kyantenge, 17 ans, raconte ses expériences en territoire du Shabunda, pendant longtemps l'une des parties du Sud Kivu les plus disputées avec les concessions abandonnées de Sominki et l'implication à grande échelle de toutes sortes de factions militaires dans l'extraction artisanale durant la guerre⁴⁸:

« Pendant les vacances scolaires nous allons dans les mines. Il faut vivre. Je suis creuseur, je creuse le coltan. Mais il n'y a pas de routes, donc je dois porter le produit sur ma tête et marcher 150 km pour arriver jusqu'à Bukavu. Est-ce que je peux porter 200 kilos de coltan sur ma tête ? Non, c'est impossible.

Nous ne savons pas qui nous gouverne. En territoire de Shabunda nous avons eu les Mai-Mai, les Interahamwe, les RCD, et il y a de barrages partout.

⁴⁸ Contribution lors d'un débat à la conférence INICA sur l'artisanat minier au Kivu, Kinshasa, 28 juillet 2004.

Il faut payer à chaque barrage : passage, vignette, taxes de route, etc. On paie par poids : 50 francs congolais par kilo, par exemple. Il y a 10 ou 20 barrages, et puis il y a des soldats sur la route qui demandent de l'argent.

Les mines ne fonctionnent plus comme sous les blancs. Il n'y a pas de matériel, il n'y a pas d'organisation. Il y a beaucoup de minerais, mais nous, nous ne gagnons rien. Ceux qui gagnent sont ceux qui ne travaillent pas. Nous n'avons pas assez à manger et pas de lieu pour dormir. Quand des gens importants viennent, ils nous font travailler pour eux gratuitement pour une semaine, sinon ils nous mettent en prison.

Quand j'arrive à Bukavu, je vais chez mon frère. Ensemble nous allons au comptoir et nous parlons au directeur. Il prend le coltan et fait les tests, et ensuite il dit que le contenu de tantale est trop bas, seulement 5%. Il dit cela même si en fait c'est 20% ou 30%. Donc il faut partager ton argent avec ceux qui ont les machines pour faire les tests pour qu'on te donne le vrai prix. »

L'association locale des mineurs artisanaux Coopemasha (Coopératives des Exploitants Miniers et Agriculteurs de Shabunda) caractérise la situation de "désordre total". Un rapport publié en janvier 2005 constate: "Erigé en pleine période de dictature, le système de foyers ou gîtes miniers a été instauré dans l'anarchie et au mépris de la loi; les responsables desdits foyers ou gîtes miniers, détenteurs d'aucun titre minier ni d'un droit coutumier quelconque, prétendent exercer leur pouvoir dans ces foyers miniers et se disent Chefs d'exploitations tout simplement parce qu'ils sont pour la plupart percepteurs de recettes, sorte de taxes illégales, qu'ils perçoivent en complicité avec les autorités locales du service des mines de ces entités. Quant à la production provenant de ces foyers miniers, ce n'est pas leur affaire, ils en ignorent complètement la destination et n'ont aucun contrôle sur elle"⁴⁹.

Le rapport poursuit : "il n'y a aucun comptoir officiel qui y soit implanté" mais des commerçants de Bukavu transportent des marchandises à Lulingu et Shabunda où elles sont vendues à des commerçants locaux qui les échangent contre de la nourriture – "farine de manioc, riz, poissons salés ou fretins" qu'ils offrent ensuite aux mineurs artisanaux "qui n'ont d'autre choix que de les troquer contre de l'or, de la cassitérite, du coltan ou même du diamant ou des améthystes. Après, ces relais souvent constitués de petits commerçants, expédient les minerais aux comptoirs de Bukavu et en retour, ceux-ci leur envoient des pièces de wax, de tissus, des radiocassettes, du sel, et le cercle continue. C'est ainsi que le pauvre creuseur artisan minier n'a pas accès aux comptoirs et reste bloqué dans son petit trou".

Dans la province Maniema, afin de creuser dans les riches territoires de Kasongo et Kabambare, un mineur artisanal doit contacter les chefs coutumiers Babembe et Babulu de chacune des régions, le mieux étant encore de contacter les deux car les régions les plus riches se trouvent sur la frontière. "Si on essaye de parler avec les deux, on va être protégé"⁵⁰.

⁴⁹ Coopemasha, Rapport d'Activités, 17 janvier 2005.

⁵⁰ Interview avec un commerçant de Maniema à Goma, novembre 2004.

Un activiste ONG à Bukavu déclare : "Le plus grand problème reste l'activité des bandes armées. Même si on parle de la réunification des armées, les Mai-Mai ne sont pas intégrés dans la troupe et sont restés au niveau des carrières. On a aussi les directeurs des carrières minières – les propriétaires et les chefs coutumiers – qui imposent le droit d'entrée aux exploitants. Mais les militaires aussi imposent leurs taxes et ils contrôlent certaines mines. Ils prennent des jeunes et des femmes à leur service. »⁵¹

Dans les régions du Sud Kivu où le FDLR (Interahamwe du Rwanda) est fort, on dit que ces forces ont interdit à la population locale de creuser dans les régions minières sauf sous leur autorité.

La réglementation en matière d'extraction artisanale : une belle pagaille

Le défi immédiat pour les autorités de l'est du Congo après la fin de la guerre quant à l'extraction, était de savoir si les licences d'extraction et de commercialisation délivrées par les autorités du RCD au cours de la guerre étaient encore valables après la réunification. En ce qui concerne les concessions minières, la question n'est pas résolue et donne lieu à de nouveaux conflits (voir plus loin). Mais pour les licences concernant l'extraction artisanale et la vente, la réponse était simple : un nouveau régime d'autorisation est en vigueur, il faut donc s'y soumettre.

Le RCD avait vendu pour 2500 \$ de redevances pour la commercialisation de la cassitérite mais d'après les nouvelles règles émises par le Ministère des Mines à Kinshasa, leur prix atteignait 9400 \$. Cette réglementation a été publiée le 14 avril 2004⁵². Le meilleur moyen pour les négociants d'éviter les tracasseries était de payer deux fois. MPC en tant que le plus gros négociant, l'a fait. "Mais d'autres sociétés, incapables de payer les nouveaux droits permettant d'acheter et d'exporter de la cassitérite, ont dû fermer"⁵³. Du coup la concentration croissante de la commercialisation de minerai à Goma n'est pas seulement le fait des développements du marché mais aussi, et peut être même essentiellement, du fardeau que constitue l'Etat qui essaye de faire sentir sa présence.

Le fait que la licence RCD était valable 12 mois alors que celle du nouveau gouvernement ne l'était que jusqu'à fin 2004, quelle qu'ait été la date d'achat „a eu un effet dissuasif. Pour le coltan, la redevance était fixée par le gouvernement à 30.000 \$, contre 5.000 par le RCD. "A Kinshasa ils pensaient qu'on était encore en plein boom du coltan".⁵⁴

La faillite du nouveau système s'est fait sentir à des échelons plus bas. La "carte de négociant" des intermédiaires a été fixée à 300 \$, la carte de creuseur des mineurs artisanaux à 25 \$. Mais à la fin de 2004, aucune carte

⁵¹ Interview à Bukavu, décembre 2004.

⁵² Selon la Division des Mines du Nord-Kivu, novembre 2004.

⁵³ Division des Mines du Nord-Kivu, rapport annuel 2004.

⁵⁴ Interview avec la Division des Mines du Nord-Kivu, novembre 2004.

de négociant ni de creuseur de cassitérite - de loin l'activité la plus populaire – n'était parvenue à Goma.

1.4. Au-delà du coltan : le phénomène cassitérite

Les témoignages cités ci-dessus ne s'appliquent pas qu'au coltan. Bien que le boom du coltan ait pris fin, la situation au Kivu dénoncée par la Communauté internationale, n'a pas évolué :

- exploitation de la matière première dans de mauvaises conditions avec présence militaire,
- flou quant à la propriété des mines menant à de violentes luttes de pouvoir pour les contrôler et arrangements commerciaux ad hoc impliquant des intérêts conflictuels,
- système d'exportation en faveur d'intérêts puissants soutenus par la force militaire,
- absence de bénéfices à l'exportation pour les communautés locales des régions minières.

Il est clair que ce qui est dénoncé ne concerne pas que l'extraction du coltan mais s'applique à l'activité minière à l'est de la RDC en général et, on peut même dire, à toute l'activité économique des zones en guerre au Congo, si ce n'est à toutes les économies informelles relatives aux ressources naturelles à travers le monde. Ainsi, quand le coltan du Congo a été vu d'un mauvais oeil, les négociants en minerai ont été incités à négocier d'autres marchandises, mais rien n'a été fait pour que les pratiques de production et de commercialisation ne changent.

Depuis la fin du boom du coltan, le Nord Kivu a été témoin d'un boom de la cassitérite dont l'importance et les conséquences rappellent celles du coltan, reproduisant les structures et problèmes de l'industrie exportatrice de minerai du Congo, avec un minerai moins litigieux que le coltan et ne provoquant pas de débat international. L'étain étant moins fascinant que le tantale avec ses applications en haute technologie, la cassitérite n'a pas excité la curiosité du public comme le coltan l'avait fait il y a cinq ans.

La cassitérite est le minerai dont est dérivé l'étain, et on en trouve souvent là où il y a du coltan. Historiquement, l'étain était plus intéressant que le tantale mais quand ce dernier a été utilisé à des fins industrielles, ce sont les crasses d'étain qui ont fourni les premières sources de tantale à une grande échelle. Dans l'est de la RDC, le début de l'exploitation du coltan a débuté dans les mines d'étain désertées de Sominki. D'une manière générale, dans les mines de la région, la cassitérite, le coltan et l'oxyde de fer coexistent dans le même minerai et sont séparés manuellement, à l'aide de batées et de tamis. En 2003 et surtout 2004, la production de cassitérite au Nord-Kivu a explosé.

Statistiques : un boom éclair

L'exploitation de l'étain a beaucoup profité du boom des matières premières au cours des dernières années, étant donné la croissance économique de la

Chine. En 2004, le prix de l'étain sur le marché mondial a augmenté plus vite que celui de toutes les autres matières premières – 74%⁵⁵. Ce chiffre dissimule les fluctuations indiquant une hausse encore plus forte à court terme : entre début 2002 et début 2004, le prix de l'étain sur le marché de Londres est passé de 3500 \$ à 9000 \$, avec un pic de \$9500 en juin 2004 pour redescendre ensuite.

Depuis 2003, les mineurs du Nord Kivu ont massivement abandonné le coltan au profit de la cassitérite. La production de ce minerai a commencé à grimper de façon accélérée en 2003⁵⁶. Les chiffres officiels du Nord Kivu font état d'une production totale de 550 tonnes en 2001, de 497 en 2002 et de 646 pour les sept premiers mois de 2003. Les chiffres totaux pour 2003 indiquent une production totale de 151 tonnes, ce qui provient soit d'une erreur de frappe soit d'une manipulation grossière des statistiques. On note également que le Nord Kivu a exporté 938 tonnes de cassitérite en 2003 et qu'elle en a transféré 488 autres au Sud Kivu. Se basant sur le chiffre officiel le plus bas (151 tonnes), le rapport de la Division des Mines à Goma conclut que la production locale de cassitérite au Nord Kivu ne représentait que 16% des exportations officielles de la province." Les 84 autres venaient du Katanga (Manono), du Sud Kivu (Nyabibwe dans le territoire Kalehe) et Maniema (Kaliama et Punia)"⁵⁷

Les chiffres précis en jeu peuvent faire l'objet d'un débat, mais le boom de 2003 s'est poursuivi et même renforcé en 2004 et il a totalement modifié la dynamique économique du Nord Kivu cette année-là. Les exportations officielles de Goma ont quintuplé, passant de 939 tonnes en 2003 à 4672 en 2004. Et tandis qu'en 2003 seuls 16% provenaient du Nord Kivu, en 2004 la proportion était de "85 à 90%" selon la Division des Mines.

En 2005 les exportations se sont poursuivies à un niveau élevé mais n'ont pas augmenté. 2090.8 tonnes de cassitérite ont été officiellement exportées de Goma durant le premier semestre 2005, 178.55 étant par ailleurs commercialisées via Bukavu⁵⁸.

Les acteurs : de grandes ambitions

La cassitérite arrivant à Goma est généralement exportée au Rwanda et transformée dans une usine de "Metal Processing Association" (MPA) à Gisenyi, située juste de l'autre côté de la frontière et qui semble en plein développement. En novembre 2004 les bâtiments semblaient avoir été fraîchement repeints et l'extraction de l'étain dans la fonderie se poursuivait 7 jours sur 7. MPA est considérée comme une société sud-africaine. Fondée en 2001 et dirigée par des sud-africains, elle produit 200 tonnes de lingots d'étain par an⁵⁹ et possède "Metal Processing Congo", MPC, principal exportateur de cassitérite de Goma et gros acheteur de produits extraits de façon artisanale au Kivu.

⁵⁵ Le Monde, 18 mai 2005

⁵⁶ Tous les chiffres selon la Division des Mines du Nord-Kivu.

⁵⁷ Division des Mines du Nord-Kivu, rapport annuel 2003

⁵⁸ Information de la Division des Mines du Nord-Kivu, septembre 2005.

⁵⁹ Selon Global Witness, "Under-Mining Peace", juin 2005.

Les exportations d'étain et de tantale de MPA en provenance de la fonderie de Gisenyi ont d'abord été annoncées par Hochschild Partners, bras du géant français de l'acier Arcelor, en août 2002⁶⁰. Le PDG sud-africain de MPA, David Kovarsky, a été cité comme ayant déclaré que les matières premières provenaient "de détenteurs d'un permis au Rwanda" – formule qui ne spécifie pas l'origine des matières premières elles-mêmes. MPC a déclaré qu'elle avait commencé ses activités commerciales au Congo en décembre 2002 et que sa production finissait en Afrique du Sud⁶¹. En août 2003, son dépôt de Goma était le plus actif de la ville et son personnel le plus hostile envers les visiteurs non annoncés; la Division Minière de Goma au même moment accusait MPC de n'avoir payé aucune taxe⁶².

En 2003, sur les 938.349 tonnes de cassitérite exportées du Nord Kivu, 475 tonnes le furent par MPC, 219 par Munsad et 72.18 par Orfap (bâtie sur les ruines de GMC). Aucune autre société n'a exporté plus de 50 tonnes. Sur les 487.674 tonnes de cassitérite transférées officiellement de Goma à Bukavu, 407.723 l'ont été par Muyeye et 50.45 par MPC.

En 2004, sur les 4672 tonnes enregistrées à l'exportation, 1550.4 l'ont été par MPC, 1081.3 par Clanab, 675 par Munsad, 608.6 par Sodex Mines et 367.1 par Orfap; toutes les autres sociétés exportaient pour moins de 80 tonnes. Sur les 715.2 tonnes enregistrées pour aller à Bukavu, 414.9 le furent par Muyeye et 139.1 par MPC.

Au cours du premier semestre 2005, sur les 2090.8 tonnes exportées enregistrées, seules 314 le furent par MPC qui a cédé la première place à Sodex Mines, société soutenue par Kinshasa (voir plus haut) qui a exporté 518.6 tonnes. Amur a également exporté 344 tonnes, Clanab 289, Munsad 165 et WMC 160.6. Les autres sociétés restent en dessous des 150 tonnes. Sur les 178.55 tonnes transférées officiellement sur Bukavu, 94.2 tonnes l'ont été par Muyeye et 25 par MPC.

Sodex Mines est vue d'un très bon œil par les autorités de Goma parce qu'elle est la seule société à utiliser un système de purification permettant d'atteindre une concentration allant jusqu'à 78% d'étain avant exportation vers des clients belges situés en bout de chaîne⁶³. Selon le rapport de 2004 de la Division des Mines, "seul le comptoir Sodex Mines a fourni des efforts pour acquérir des machines pour l'épuration de la cassitérite, notamment deux concasseurs à mâchoires, un séparateur magnétique, une table pneumatique et une spirale d'élutriation, les autres comptoirs ont exporté des minerais conditionnés manuellement et titrant entre 50 et 80% SnO₂, soit une moyenne de 55 à 60% étain"⁶⁴. La firme est supposée avoir des liens avec la société Kinshasa Millenium qui commercialise l'or et le diamant et qui a de grands projets à l'est du Congo, y compris la construction d'une Banque

⁶⁰ Reed Business Information, 8 août 2005.

⁶¹ Interview avec des employés de MPC à Goma, août 2003

⁶² Interview à Goma, août 2003

⁶³ Interview avec la Division des Mines du Nord-Kivu, novembre 2004.

⁶⁴ Division des Mines du Nord-Kivu, rapport annuel 2004

d'Investissement de l'Afrique Centrale" ainsi que la construction de la route Kisangani-Beni⁶⁵.

Au Sud Kivu, il existe de nombreux autres négociants de cassitérite, parmi lesquels Groupe Olive qui est en relations d'affaires avec le Nord Kivu et Maniema. 18.5 tonnes de cassitérite ont été transférées par Olive de Goma à Bukavu au cours du premier semestre 2005⁶⁶. Le directeur de cette société, Mudekereza, a confirmé à Pole Institute qu'il achetait la cassitérite à Kalima (Maniema) et dans d'autres régions du Sud Kivu, et se plaignait qu'étant donné l'absence d'industrie locale ou d'investissement, il n'existait pas d'alternative à la fonderie de Gisenyi⁶⁷.

Le boom de la cassitérite de 2003-2004 a été accompagné d'une forte augmentation des prix, suivie d'un fort déclin, prouvant ainsi sa similitude avec le boom du coltan. Au plus fort de ce boom, les négociants de Walikale payaient 2.5\$ le kilo de cassitérite.

Bientôt : un phénomène diamant ?

Quelques négociants de Goma considèrent que la cassitérite n'est plus attrayante et qu'on va peut-être en revenir au coltan. Le développement contrasté des prix de ces deux minerais en 2005 corrobore cette analyse. Au Maniema, les premiers symptômes de la fin du boom de la cassitérite apparaissent et les mineurs artisanaux se tournent vers une autre matière première : le diamant.

Ainsi durant l'été 2005 il semble que les vols de cassitérite en provenance de Punia, au nord du Maniema, vers Goma, avaient cessé; "Conséquence, la population tout comme les commerçants préfèrent quitter Punia pour le ciel plus clément des carrières de diamants à Makania", rapporte Radio Okapi⁶⁸. Jusqu'au tiers des 15.000 habitants de Punia sont partis. "Les creuseurs de Makania sont souvent victimes de tracasseries militaires". Dans le même temps, une épidémie de diarrhée saignante a été observée à Libaku Ya Suka, à 85km de Punia, où 10.000 personnes ont déferlé dans une nouvelle mine artisanale de diamant. Jusqu'à 1.000 personnes, dont plusieurs douzaines sont décédées, auraient contracté une maladie non identifiée⁶⁹. Alors même si l'extraction de coltan et de cassitérite devrait cesser et être remplacée par celle du diamant, bien plus réglementée par l'État congolais, cela n'améliorera pas automatiquement les conditions de vie des populations.

2. NOUVEAUX CONFLITS AUTOUR DES RESSOURCES AU KIVU

Si les conditions de vie et de travail dans les régions minières n'ont pas changé depuis la fin officielle de la guerre, les conflits portant sur les droits de propriété et les relations commerciales, moteurs de la guerre à l'est de la

⁶⁵ Interview à Goma, septembre 2005.

⁶⁶ Chiffres selon la Division des Mines du Nord-Kivu

⁶⁷ Interview à Bukavu, décembre 2004

⁶⁸ Radio Okapi, 2 août 2005

⁶⁹ Diverses agences de presse, 5 août 2005

RDC, n'ont pas non plus été réglés. Bien plus encore que l'incapacité à modifier les réalités socio-économiques, l'impuissance à instaurer un ordre politique et juridique à l'est du Congo montre bien les insuffisances de la transition au Congo.

Durant la guerre, le pouvoir militaire se muait souvent en pouvoir économique et politique et vice-versa : ceux qui détenaient des pouvoirs militaires pouvaient acquérir des parts de marché importantes dans l'exploitation et le commerce des ressources naturelles, et les opérateurs conventionnels devaient chercher des alliés du côté des militaires. Depuis l'instauration officielle de la paix, ce lien est supposé avoir été brisé : l'exploitation des ressources naturelles et leur commercialisation sont supposées être soumises à la légitimité du pouvoir et à des règles établies. Ce n'est pas la réalité.

Au Kivu, les conflits relatifs aux ressources ainsi que les batailles relatives aux parts de marché continuent d'être réglés par les armes. Il serait faux d'analyser cet état de fait comme étant un échec de la transition auquel il sera remédié lorsque les institutions prouveront leur efficacité. Malheureusement le contraire se vérifie à l'est: les acteurs de la transition sont largement impliqués dans le maintien du désordre et contribuent à alimenter des conflits dans ce secteur d'activité.

La formation d'un gouvernement transitoire à Kinshasa constitue l'aspect politique de la transition. Le versant militaire était, et est encore, le processus en cours de "brassage" dans lequel les anciens belligérants unissent leurs forces au sein d'une nouvelle armée nationale, les FARDC (Forces Armées de la République démocratique du Congo). Au fur et à mesure que ces processus deviennent tangibles au Kivu une nouvelle dimension économique qui va à l'encontre des objectifs avoués de la transition est à prendre en considération : les acteurs politiques et militaires usent de leur nouvelle légitimité pour asseoir leurs activités économiques personnelles, parfois en conflit, parfois en collaboration les uns avec les autres. Ainsi le mécanisme de l'exploitation des ressources, dénoncé par la communauté internationale durant la guerre, perdure et se trouve même renforcé alors que la paix est supposée être là.

2.1. La place des ressources dans les conflits du Kivu

Cette section examine deux histoires de conflit autour des ressources : Walikale et les concessions ex-Sominki.

Le territoire de Walikale au Nord-Kivu a été au centre du boom de la cassitérite qui en 2003-04 a remplacé le boom du coltan de 2000-01. Au moment le plus fort de ce boom, une guerre a éclaté autour du contrôle de la commercialisation de la cassitérite. Cette guerre ne concernait pas que les ressources – elle était liée aux suites de la mutinerie de Nkunda à Bukavu en juin 2004 et aux tensions autour de Kanyabayonga en décembre 2004. Mais la dimension ressources était quand même importante, et l'analyse de cette dimension est cruciale pour comprendre les effets de la politique minière du

gouvernement de transition dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'État de Kinshasa à l'Est du pays.

La Sominki (Société Minière et Industrielle du Kivu) était l'entreprise minière la plus importante de l'Est du Congo dans la période de paix, et les batailles autour de ses réserves considérables d'or, de cassitérite et de coltan étaient un élément-clé de la guerre de 1998-2003. Ces batailles étaient menées sur deux fronts : sur le terrain par le contrôle militaire des zones minières et des routes de commerce ; dans les institutions par la signature de contrats avec des partenaires extérieurs. La fin officielle de la guerre au Congo n'a pas réglé ces différends. Au contraire, ils sont devenus encore plus compliqués et ingérables, car les parties concernées siègent toutes dans les mêmes institutions de l'État, alors que cet État est structurellement incapable de résoudre les contentieux. Avec la confusion grandissante autour des contrats et des concessions, la dimension militaire du conflit redevient également importante.

Walikale, capitale de la cassitérite

La majeure partie de la production de cassitérite du Nord Kivu provient du territoire de Walikale, la partie la plus occidentale de la province, qui n'a cessé d'être une terre de conflits. Les premiers conflits "ethniques" du Nord Kivu entre Bayarwanda et Bahunde en 1993 ont commencé dans cette région et Walikale ne connaît toujours pas la paix. Par manque de routes praticables, la ville de Walikale a été coupée du reste du pays depuis 1996 et ce qui reste de la route a été transformée en piste d'atterrissage de fortune par laquelle les minerais précieux quittent la région alors que les armes et les hommes armés arrivent.

Depuis les deux guerres de 1996 et 1998, le contrôle de la zone de Walikale est non seulement militairement stratégique du fait qu'elle est située à la croisée de la route principale reliant Kisangani à Bukavu et Goma, mais de plus les militaires qui y sont stationnés s'entourent d'une clique de commerçants et transporteurs et empochent des commissions significatives – la "prime de facilitation de sécurité" et la taxe de transfert, estimée entre 1 et 1.5\$ le kilo de minerais. Aujourd'hui, les militaires ne se contentent plus de ces taxes mais mobilisent par la force une main d'œuvre qui travaille dans les carrières minières situées loin au cœur de la forêt et transporte le butin de guerre au centre de ramassage de Mubi. Tout ceci tend à faire de la région un champ de bataille pour le contrôle du commerce de minerais à l'est de la RDC.

La cassitérite trouvée dans le territoire Walikale a une réputation spéciale. A Goma elle est connue sous le nom de "main rouge" à cause de sa haute teneur en fer -25% sous forme d'oxyde de fer- qui lui donne une teinte rouge. La proportion de minerai d'étain est d'environ 60%, procurant ainsi un pourcentage d'étain pur de l'ordre de 45 à 55%. Normalement, les acheteurs demandent une teneur en étain d'au moins 60 à 65% mais il acceptent néanmoins cette "main rouge" à cause de sa teneur en fer.

La lutte pour le contrôle des mines et des centres commerciaux du territoire de Walikale a été au cœur de la guerre dans la région depuis 2004. Les parties au conflit étaient d'anciennes forces du RCD désormais sous le commandement de la 8^e région militaire de la RDC basée à Goma, l'ancienne FAC et les forces Mayi-Mayi désormais sous le commandement de la 9^e région militaire de la RDC basée à Kinsangani et dirigée par l'ancien général Mayi-Mayi Padiri, des groupes locaux Mayi-Mayi et la milice rwandaise Interahamwe (FDLR).

Suite à l'intégration officielle des forces RCD et Mayi-Mayi à Walikale en février 2004, Walikale est devenue la principale source de cassitérite pour Goma et donc pour l'exportation vers le Rwanda. Cette tendance a été renforcée lorsque le RCD a pris le contrôle de Walikale en juin 2004, expulsant les Mayi-Mayi vers Itebro au sud-ouest, où ils ont mis en place une administration parallèle.

A partir de juin 2004, selon une source basée dans la région, 10 à 20 avions transportant chacun 2.5 tonnes de cassitérite pouvaient être vus chaque jour quittant la piste de Walikale pour Goma. Ce commerce était principalement contrôlé par MPC. En retour, des biens de consommation étaient apportés, à des prix exorbitants –une bouteille de bière Primus était revendue au détail à 2.5 \$, l'équivalent de deux semaines du PNB par tête en RDC. L'administration du RCD à Walikale contrôlait la route de Kinsangani et la principale carrière de cassitérite de la région; Bisiye, située dans la forêt, à 45km au nord est de cette route. Selon un travailleur humanitaire basé à Walikale en 2004 : "Le RCD contrôlait la mine de Bisiye. Tout le monde pouvait creuser à condition de donner la moitié de sa collecte au RDC. Alors, ou bien vous transportez vous-même ou bien vous le faites faire par d'autres. Des taxis emportaient la marchandise à Mubi où l'on trouvait des batées, des balances et des camions puis de là elle partait pour Walikale"⁷⁰.

Les négociants de Bukavu n'ont pas apprécié que leurs rivaux de Goma prennent le contrôle du commerce de la cassitérite de Walikale. En septembre 2004, la 10^e région militaire à Bukavu, commandée par des généraux proches du président et de son entourage à Kinshasa, ont fait une incursion vers la frontière du Nord Kivu et Walikale. Ceci a provoqué un arrêt de cinq jours des vols au départ de Walikale, mais finalement les forces du RCD ont tenu leurs positions et ont même pris le contrôle du centre commercial de Mubi. Le RCD a finalement perdu Walikale en décembre 2004 lorsque le gouvernement de Kinshasa a amené des forces au Nord Kivu pour combattre l'armée locale de l'ex-RCD dans une atmosphère de panique liée à une possible intervention militaire du Rwanda. Walikale est tombée aux mains des forces pro-Kinshasa et y restée depuis lors. Les vols transportant la cassitérite à Goma ont d'abord cessé et ont été remplacés par des vols vers Kisangani et Bukavu. Cependant, les cargaisons continuaient à être vendues à MPC qui les amenait à la fonderie MPA de Gisenyi (Rwanda) comme avant.

⁷⁰ Interview à Goma, novembre 2004

En 2005, les vols directs de cassitérite de Walikale à Goma ont repris. Des sources locales prétendent que le commerce est concentré aux mains de militaires, surtout du commandant de la 8^e région militaire basée à Goma, le général Amisi (Tango Fort) du RCD, et de son adjoint Mayi-Mayi⁷¹. Ils auraient bénéficié de largesses pour transporter des minerais de Walikale à Goma puis vers le Rwanda sans être contrôlés. Ainsi le "brassage" des forces militaires auparavant en conflit au Nord Kivu en une nouvelle armée unifiée congolaise (FARDC) a pris une dimension économique, dans laquelle les hauts gradés militaires pro-Kinshasa, RCD et Mayi-Mayi collaborent autour du commerce des minerais au lieu de se faire la guerre des ressources.

Ceci s'est fait au détriment des forces rwandaises Interahamwe, qui auparavant sous protection des forces pro-Kinshasa avaient contrôlé d'importantes mines en territoire de Walikale. Elles en ont maintenant été chassées, et obligées de se déplacer plus à l'est dans les territoires de Masisi et de Lubero, plus près de Goma et du Rwanda, où les attaques FDLR ont redoublé en intensité depuis mi-2005. Une opération militaire conjointe FARDC/MONUC contre eux est en cours depuis octobre 2005.

Quatre compagnies d'aviation de Goma assurent un minimum de vols avec Walikale : Kivu Air, Comair, Bunakima et Goma Express . Comme partout dans les zones minières, les négociants et intermédiaires implantés dans les milieux urbains ont pu profiter de la manne du coltan et de la cassitérite en se faisant construire des maisons ou en investissant leurs bénéfices dans d'autres activités commerciales. Mais la population locale de Walikale a presque tout perdu dans les guerres à répétition et les pillages. Les creuseurs ne quittent que rarement la forêt et vivent dans des conditions lamentables. Certains meurent ensevelis sous des éboulements de terre. Dans un rayon de 12 à 40 km autour de la ville de Walikale, on peut encore trouver quelques écoles ou centres de santé; en dehors de ce périmètre, il n'y a pas de structures de base de santé ni d'éducation.

Le commerce de la cassitérite a été très affecté par l'interdiction des vols Antonov imposé par le gouvernement de Kinshasa en septembre 2005 suite à une série de crashes aériens .Le nombre de vols quotidiens entre Walikale et Goma est passé de 8-12 avant septembre à 3 à la fin du mois.

De Sominki à MPC : les origines du commerce de la cassitérite

Comme la société MPC et la fonderie MPA à Gisenyi jouent un rôle important dans l'économie minière du Kivu aujourd'hui, la façon dont MPC s'est introduit dans le commerce de minerais en RDC aide à comprendre les actuelles luttes de pouvoir autour des intérêts miniers dans les anciennes concessions Sominki du Kivu, dont le morcellement est à l'origine de la manière dont s'est développé le boom du coltan puis de la cassitérite⁷².

⁷¹ Information de plusieurs sources à Goma

⁷² Les informations dans cette section ont été recueillies à Goma en 2003 et 2004

Créée en 1976, Sominki (Société Minière et Industrielle du Kivu), possédait à l'origine la plupart des concessions minières de l'est du Congo, les mines d'or constituant 4/5^è de ses activités et l'extraction de l'étain (la cassitérite étant le minerai duquel l'étain est extrait et avec lequel les dépôts de coltan sont généralement trouvés) le reste. En 1996, la compagnie minière canadienne Banro est devenue actionnaire majoritaire de Sominki. En 1997 Sominki a été officiellement liquidé et Banro a créé deux sociétés héritières : Sakima (Société Aurifère de Kivu et Maniema) pour l'or et RMA (Ressources Minières Africaines) pour l'étain. Le 29 juillet 1998, juste avant que ne débute la guerre au Congo, le Président Laurent-Désiré Kabila a annulé le contrat Banro et a confié l'ex-Sominki à une nouvelle société appelée Somico (Société Minière du Congo). Nombre de combats qui ont suivi autour de l'extraction minière à l'est du Congo ont opposé les partisans de Banro, la plupart soutenant les rebelles RCD, à ceux de Somico, pour la plupart Mai Mai et soutenus par le gouvernement Kabila.

Le 2 juin 2000, le RCD a son tour a annulé le partenariat Banro et a établi un comité de gestion provisoire pour gérer l'ex-Sominki. C'était une partie de la stratégie générale pour créer des sociétés écran du RCD. En 2001, face au déferlement des hommes d'affaires désireux d'arracher des contrats juteux aux rebelles du RCD-Goma, ces derniers ont voulu mettre de l'ordre en créant une société privée qui s'occuperait de ces spécialistes en „contrat hauts risques“ – la société Congo Holding Development Company (CHDC). Selon les arrangements internes au RCD, 98% des actions étaient inscrites au nom de Félicien Rucaca, le directeur de la nouvelle compagnie; 2% des actions revenaient à Gertrude Kitembo, ancienne gouverneur du Maniema, vice-président de la compagnie – et depuis 2003 ministre des postes et télécommunications dans le gouvernement de transition à Kinshasa.

Sur les 47 concessions Sominki, 9 dans lesquelles on exploitait essentiellement de la cassitérite étaient gérées par le Comité Provisoire de Gestion à titre conservatoire formé en août 2000 et installé à Goma. Une concession appartenait à M. Kallé, homme d'affaires luba originaire du Kasai. CHDC était propriétaire des 37 concessions restantes, pour la plupart aurifères. Des Sud-africains réussirent à signer un contrat d'exploitation pour ces 37 concessions et proposèrent de les mettre à la bourse de Toronto, mais le directeur de CHDC rejeta leur proposition.

A défaut de relancer l'exploitation minière, CHDC concentra ses efforts sur une autre activité : le recouvrement de la dette que la société Ciment Lac de Kalemie devait au RCD grâce à la vente du stock de ciment. Le produit de cette vente n'a pas été investi dans la CHDC mais se transforma en coffre dans lequel les cadres et autorités du RCD venaient puiser à leur guise. CHDC se lança aussi dans la fabrication de plaques minéralogiques. La compagnie acheta une machine et du matériel pour lancer cette opération montée pour renflouer les caisses du RCD. Les services de contribution du Nord Kivu qui vendaient les nouvelles plaques avec le sigle NK (au lieu des anciennes plaques avec le sigle KV) imposées par la force aux populations, auraient accumulé une dette de 200.000\$ envers Congo Holding. Au Sud

Kivu, les plaques avec le sigle SK rencontraient une farouche résistance de la population.

Mise sous pression par les enquêtes du Groupe d'Experts des Nations Unies, CHDC a voulu se recycler en créant plusieurs autres compagnies : MOBITEL s'occupait du téléphone, GLAS de l'aviation, PROSEC de la sécurité privée et gardiennage, SOGECAR des assurances, et KCB était une banque commerciale. Ces différentes sociétés n'ont jamais vu le jour car les autorités du RCD-Goma sont parties à Kinshasa pour prendre part au gouvernement de transition en juillet 2003 avant d'avoir signé les autorisations nécessaires.

Entre-temps, dans un accord conclu en juillet 2003 (mais anti-daté à décembre 2002) entre les autorités du RCD et la compagnie Metal Trading Society (MTS, avec des actionnaires rwandais et sud-africains), Congo Holding perdait ses 37 concessions Sominki au profit de MTS. Cet accord suscitait beaucoup d'interrogations: pour quelle raison des investisseurs, même prêts à prendre de gros risques, signeraient-ils un accord avec les autorités rebelles devenues "légitimes" au sein du nouveau gouvernement de transition pour des concessions qui avaient déjà été attribuées à Banro. Effectivement, Banro avait intenté un procès au gouvernement de RDC pour récupérer les mines de la Sominki en 2001 et a récupéré les titres lors d'une audience au tribunal de Washington le 21 décembre 2001. A partir de là, Kabila avait officiellement reconnu Banro comme propriétaire de la majorité des concessions Sominki le 18 avril 2002.

Les activités de Congo Holding Development Company sont arrêtées depuis le 15 octobre 2003. Son nouveau directeur, Dieudonné Shindano, a signé la remise reprise avec l'ancien directeur Rucaca le 18 décembre 2003. S'agissant des 9 concessions gérées par le Comité Provisoire de Gestion des biens de la Sominki à titre conservatoire, son directeur a signé le 7 avril 2003 un contrat de partenariat avec Metal Processing Association (MPA) de Gisenyi. Selon les termes du contrat, Sominki vendrait de la cassitérite à la MPA pour 900 \$/tonne. Durant la période de cet accord, la Sominki produisait 50 tonnes par mois et allait donc recevoir 45.000 \$/mois.

En juillet 2003, les autorités du RCD ordonnèrent au directeur des biens de la Sominki d'annuler le contrat avec MPA et de le remplacer par un nouveau contrat de partenariat avec „Metal Processing Congo“ (MPC), nouvelle forme de MPA ayant simplement traversé la frontière de Gisenyi pour installer son bureau congolais à Goma. Selon les termes de ce nouvel accord, la Sominki recevrait un forfait de 9000 \$/mois – contre 45.000 auparavant. L'accord était antidaté au 2 juin 2003, donc avant la mise en place du gouvernement de transition à Kinshasa.

Donc quand le gouvernement de transition actuel a été installé à Kinshasa en août 2003, il y avait plusieurs contrats contradictoires pour l'ex-Sominki et la propriété légale des concessions de l'ex-Sominki restait obscure.

Banro, Somico, MPC : aux origines de la guerre

Au moins trois parties contestant les mêmes intérêts miniers, chacune comptant sur un allié politique différent : tel était le résultat de toutes ces décisions héritées du gouvernement transitoire de Kinshasa à l'été 2003. Et deux ans plus tard, aucun signe de clarification. Au contraire, la guerre autour des régions minières a continué.

Citons tout d'abord, la firme canadienne Banro qui, comme on l'a vu plus haut, a forcé le gouvernement Kabila à la reconnaître comme légitime propriétaire des mines aurifères de l'ex-Sominki, et qui est officiellement reconnue par le gouvernement de Kinshasa. Ensuite, un groupe de sociétés à capital sud-africain, dirigé par MPC, qui a acquis les droits sur les ex-concessions Sominki et sa production de la part des rebelles du RCD via la dissolution de leur propre firme Congo Holding. En troisième lieu, la société d'Etat congolaise Somico qui, de 1998 à 2001 a été reconnue par Kabila comme successeur de Banro et qui, en dépit d'une série de partenariats signés entre le gouvernement congolais et Banro, semble toujours bien portante et en activité le soutien local des FDLR.

Un accord formel entre Banro et le gouvernement de la RDC a été signé le 18 avril 2002, donnant 35 ex-concessions Sakima (mines d'or à Twangiza, Kamituga, Lugushwa, Namoya) à Banro tandis que 12 ex-concessions (cassitérite) RMA restaient aux mains du gouvernement qui cherchait des partenaires pour investir. L'accord de 2002 a été confirmé par 5 décrets présidentiels le 13 mars 2003, lesquels prévoyaient la création du holding "Banro Congo Mining" et de Kamituga, Lugushwa, Twangza et Namoya Mining. Le décret de Kabila du 29 juillet 1998, démantelant Banro et créant Somico, a été officiellement annulé par décret du 15 mai 2003. Il faut rappeler qu'alors que toutes ces décisions étaient en cours, les ex-concessions Sakima étaient en fait gérées par la société écran du RCD -Congo Holding- et celles de RMA par le Comité Provisoire de Gestion du RCD, et qu'au cours de l'année 2003, ces deux structures ont transmis leurs intérêts à des sociétés sud-africaines. Cela ne doit pas faire oublier que les zones d'extraction n'étaient pas sous le contrôle exclusif ni régulier de qui que ce soit; elles étaient des zones de conflit à propos desquelles se battaient plusieurs groupes armés.

Sur le terrain, Banro a mené en mars 2003 des enquêtes dans ses concessions aurifères. Les résultats ont été publiés en septembre, indiquant de gros dépôts d'or à Twangiza⁷³. Le 21 novembre 2003, le Ministre du gouvernement transitoire Joseph Mudumbi, pilier du RCD, a présidé la relance officielle des activités de Banro au Kivu lors d'une cérémonie à Bukavu.

Banro compte prospecter dans une zone de 11.000 km² s'étendant au sud-ouest de Bukavu⁷⁴. Une zone d'exploration de taille similaire a été acquise

⁷³ Communiqué de presse, 16 septembre 2003

⁷⁴ Communiqué de presse, 17 décembre 2003

vers la fin 2003 dans le district de Lubero du Nord-Kivu⁷⁵. Un programme d'exploration de 10 millions \$ des 210 km longeant l'axe Twangiza-Namoya devait commencer en octobre 2004 et le premier forage en août 2005⁷⁶.

La relance de Banro à Bukavu et la disparition concomitante de la Somico a cependant été contestée. Une délégation de la Somico en provenance de Kinshasa a occupé les locaux de la Sominki à Bukavu dans les jours qui ont suivi la cérémonie du 21 novembre 2003, arrachant les panneaux Banro fraîchement installés. Menée par Kakisingi Kya Biseko, la délégation a selon un article de presse fait pression sur le gouverneur du Sud Kivu, Xavier Ciribanya "expliquant à l'autorité provinciale qu'elle était reconnue comme manager de l'ex-Sominki par l'état congolais"⁷⁷. Apparemment, l'article continuait, le gouverneur a décidé de continuer à reconnaître Banro. "Le personnel de la société ne sait plus qui est son employeur car la délégation Somico refuse de quitter les bureaux de l'ex-Sominki ».

Le 21 juin 2004, le Conseil des Ministres à Kinshasa a discuté de la validité du décret de 1998 créant Somico et n'a pas pu parvenir à un consensus. La décision était reportée jusqu'à ce que les Ministères des Mines et du Portefeuille se seraient mis d'accord.⁷⁸ Le 5 juillet 2004, afin de débloquer la situation, le gouvernement a donné à Sakima tous les droits ex-Sominki qui n'avaient pas déjà été transférés à Banro⁷⁹ Puis le Ministère de l'Énergie à Kinshasa, contrôlé par le parti PPRD du président Kabila, annonça un plan pour réhabiliter la centrale électrique de Lutshurukuru à Kalima, siège de l'ex-Sominki, afin d'amener du courant électrique à la capitale provinciale Kindu et permettre le redémarrage des activités de la Somico.

Cependant en août 2004, le gouvernement provincial du Sud Kivu, fraîchement renforcé par la victoire en juin des forces de Kinshasa sur les rebelles pro-rwandais de Laurent Nkunda, créa une nouvelle "structure de transition" pour gérer les ex-concessions Sominki à Kamituga, qui font partie de la concession Banro⁸⁰. Dans la liste courante de projets d'investissement pour lesquels le Ministère des Mines à Kinshasa cherche des partenaires extérieurs, la Sakima est nommée comme partenaire local pour des investisseurs dans les dépôts de cassitérite et de coltan à Lulingu au Sud-Kivu, tandis que la Somico est nommée pour des mines de diamant au Kasai.

Toutes ces décisions n'ont servi qu'à instaurer la confusion. Sur le terrain, l'extraction n'est le fait d'aucun des acteurs cités plus haut mais de creuseurs à la merci de quiconque prétend détenir des droits exclusifs et susceptible de s'appuyer sur un groupe armé officiel ou non officiel.

⁷⁵ Communiqué de presse, 23 décembre 2003

⁷⁶ Communiqué de presse, 17 août 2005

⁷⁷ Digitalcongo, 30 décembre 2003

⁷⁸ Compte-rendu du Conseil des Ministres, publié 22 juin 2004

⁷⁹ Information de Kindu

⁸⁰ Information de Bukavu

Selon l'organisation CENADEP, les mines d'or du Sud Kivu officiellement rendues à Banro restaient en fait sous le contrôle RCD/CHDC à la fin 2003⁸¹, et même à la fin 2004⁸². CHDC "continue à gérer les aéroports dans les anciennes mines, particulièrement Twangiza, Mobale, Kaituga, Lugushwa, Namoya, Salamabila, Luntukulu, Walikale" dit le rapport. Les minerais de ces mines, poursuit-il, sont transportés par Swala et Kivu Air pour le compte de la société commerciale Shenimed, basée à Bukavu. Cenadep cite les principales sociétés commerciales impliquées dans le transport de coltan et de cassitérite des mines jusqu'à l'aéroport Kavumu de Bukavu au Sud Kivu comme étant Groupe Olive (Mudekerezwa), Ogefrem (Muyeye) et d'une façon moins visible MPC et Shenimed (Gulamali)⁸³. Une source du Cenadep a déclaré : "Les militaires du RCD qui contrôlaient les mines de Kamituga avec le CHDC, plus vraiment actif sur le terrain, sont encore là. Ils fonctionnaient selon un système appelé "Opération divisé par deux". Les militaires surveillent les creuseurs et prélèvent la moitié de leur récolte, ou parfois la totalité"⁸⁴. Il s'agit là d'une pratique courante dans les régions minières de l'est du Congo.

Dans les mines de cassitérite de l'ex-Sominki au Maniema l'étendue du contrôle exercé par MPC et ses liens avec l'Afrique du Sud ainsi que le contrats signés avec les rebelles du RCD en 2003 sont sources de conflit. D'après ces contrats, MPC prétend avoir le monopole de la cassitérite extraite par les creuseurs. Dans cette perspective, elle a créé sa propre société commerciale CAR (Central African Resources); d'autres négociants ont offert de meilleurs prix mais les autorités essayent de protéger MPC⁸⁵.

En septembre 2004, alors que de nouveaux foyers de conflits se développaient autour de Walikale, des affrontements éclataient aussi à Kalima, la ville de la province du Maniema où la Sominki est officiellement basée. Le 22 septembre 2004, la police de Kalima a confisqué le stock de cassitérite de Medard, principal concurrent de MPC, et a arrêté son représentant. Une révolte populaire a éclaté et les dépôts CAR/MPC ont été pillés par la population la nuit même. Selon Radio Okapi, deux civils et trois policiers ont été blessés⁸⁶. Le 30 septembre, un syndicat a appelé à une grève générale contre CAR qui a été largement suivie⁸⁷.

Le gouvernement provincial du Maniema a formulé des critiques contre Banro ainsi que contre MPC/CAR. En février 2005 le gouverneur Sumaili Koloso déclarait à un journal local qu'en dépit du fait que le siège de la Sominki se trouvait dans sa province, Banro était en train d'opérer au Maniema « sans m'en informer », et en ce qui concerne CAR, que « je n'ai pas eu à connaître les termes de leur accord, mais ils sont venus, selon eux toujours en

⁸¹ Cenadep rapport pour le Sud-Kivu mars 2004, daté 20 février 2004

⁸² Interview à Bukavu, décembre 2004

⁸³ Interview à Bukavu, décembre 2004

⁸⁴ Interview à Bukavu, décembre 2004

⁸⁵ Information de Kindu, octobre 2004

⁸⁶ Radio Okapi, 24 septembre 2004

⁸⁷ Information de Kindu, octobre 2004

prospection ». ⁸⁸ Il réclamait aussi la taxation des exportations d'or du Maniema dans sa province et non plus à Bukavu comme à présent. Les mineurs du Maniema vendent de plus en plus leur cassitérite à des négociants agissant au nom de la Sakima, filiale de l'ex-Sominki, structure soutenue par le gouvernement et présentée comme la branche locale du partenariat Banro/gouvernement de la RDC qui collecte même des taxes directes. Des informations concordantes de Goma et Kindu indiquent que MPC a perdu beaucoup de terrain, ce que corroborent les statistiques relatives à l'exportation .

Une enquête de l'ONG « Maniema-Libertés » (Mali) en août 2005 a constaté que dans les zones de Salamabila et Namoya au Maniema, Banro était le seul opérateur sur place, confirmant sa position comme propriétaire légal des concessions. ⁸⁹ L'armée, la police, les services secrets étaient également dans les mines, « en train de tracasser la population pour avoir plus » et « pour rançonner les creuseurs et même les agents de l'Etat ». Banro-Congo, présent depuis décembre 2004, exportait ses minerais via Bukavu par Swala et Kivu Air, avec un volume d'exportation de 11.275 tonnes entre décembre 2004 et février 2005. Le rapport fait écho de la plainte du gouverneur de la province que « La Division Provinciale des Mines n'a aucun papier de Banro-Congo. Ce dernier prétend être en ordre à partir de Kinshasa à travers le Ministère ».

Généralement dans le territoire de Kabambare, dans laquelle se trouvent Namoya et Salamabila, les autorités de la province ont commencé à chasser les creuseurs vendant de l'or à la Somico sous prétexte que les mines étaient la propriété de Banro. « Aujourd'hui que Banro est autorisée par Kinshasa d'exploiter ces concessions, il est normal que tout le monde puisse déguerpir », déclare le chef de la Division des Mines du Maniema, Omari Ombadelo, cité par Radio Okapi ⁹⁰. Mais les creuseurs soutiennent qu'ils sont en possession de cartes de creuseur légalement achetées. Le représentant de Banro à Kinshasa disait peu après que sa firme ne s'opposait pas à la présence de creuseurs dans ses concessions « pour la simple raison que notre société Banro étant dans sa phase d'exploitation n'exploite pas encore l'or et n'en commercialise pas non plus » ⁹¹.

Ainsi Banro/Sakima a graduellement étendu son influence sur le Maniema au détriment de MPC, tandis que la Somico, rivale de MPC dans la commercialisation de la cassitérite, a repris du terrain au Sud Kivu. Les sources locales disent qu'elle est proche de certains chefs traditionnels (Mwami) du sud Kivu, et utilise l'ex- groupe hutu Interahmwe du Rwanda FDLR comme branche armée contre les populations locales ⁹². Elle est spécialement forte à Luhwindja, partie de la concession d'extraction aurifère Banro, où elle est protégée par le fils du Mwami local qui, dès 1998, avait été

⁸⁸ Interview parue dans "L'Étendard" (Goma), 3 février 2005

⁸⁹ "Rapport de la mission effectuée à Salamabila en territoire de Kabambare, Mali-ONGDH, Kindu, août 2005

⁹⁰ Radio Okapi, 22 août 2005

⁹¹ Le Potentiel, 26 août 2005

⁹² Interviews à Bukavu

mis en place comme directeur de Somico lors de sa création par Laurent-Désiré Kabila.

Selon des sources à Kinshasa, la rivalité Banro-Somico s'étend jusqu'aux plus hautes autorités du Sud-Kivu. Le gouverneur Augustin Bulaimu de l'opposition politique soutenait Banro ; le vice-gouverneur Didace Kaningini de la société civile soutenait la Somico. Le 12 avril 2005, la police du Sud-Kivu, agissant sous ordre du gouverneur, investissait la concession immobilière de l'ex-Sominki à Bukavu et en chassait les habitants, parmi eux des ex-employés de la Sakima ; on disait dans la ville que le gouverneur avait vendu la parcelle à des amis personnels⁹³. Bulaimu était plus tard évincé de son poste par le gouvernement de Kinshasa à la suite d'allégations de corruption massives, et la Commission Parlementaire pour les contrats d'État signés pendant la guerre aurait dit à son successeur de « se tenir à l'écart » du conflit autour de l'ex-Sominki⁹⁴.

Ce qui ressort de cette situation c'est la constante remise en cause des alliances **et** de l'équilibre des forces, exactement comme pendant la guerre, et le fait que tout se fait hors du cadre de la loi et du champ d'action de l'administration de Kinshasa. Tous les acteurs, d'une manière ou d'une autre, sont reconnus par le gouvernement ou au moins par des membres du gouvernement, mais ne peuvent pas coexister sur le terrain. MPC est allié aux puissantes forces RCD et pro-Rwanda, la Somico est allié aux puissances forces FDLR et Banro invoque la force de la légalité institutionnelle qui un jour peut être se traduira par la protection de la nouvelle armée congolaise FARDC. Pour la population dans ces régions minières, la situation n'est pas claire, et elle reste à la merci de celui qui arrive à imposer sa volonté.

La guerre contre les FDLR

Au-delà des problèmes de propriété, la force militaire décide sur le terrain. Ainsi au sud Kivu, Luhwindja, d'où vient le Mwami nommé à la tête de la Somico en 1998, a été pendant longtemps une place forte du FDLR puis des groupes hutu de l'armée rwandaise qui exploitent les populations locales avec la bénédiction des chefs locaux .Ceci s'applique aussi au contrôle des régions minières.

“La misère aidant, certains téméraires bravent les interdits en allant chercher l'or et d'autres minerais dans la forêt. Ils partent de Luhwindja lundi, marchent trois jours et trois nuits avant d'atteindre les sites miniers où ils ne travailleront pas moins de trois semaines et trouveront ce que leur bonne étoile leur aura réservé. Chaque semaine, ils sont obligés de donner aux Warugaruga (combattants Hutus rwandais) une portion des minerais trouvés. Aux barrages sur la route du retour à la maison, ils devront remettre un cinquième de leur récolte. S'ils ont de la chance, ils laissent 10% à chaque barrage et peuvent arriver avec le reste à Bukavu. Si les creuseurs trouvent une petite quantité de cassitérite, il vaut mieux la vendre aux collaborateurs des Rastas (faction

⁹³ Communiqué de “Héritiers de la Justice”, Bukavu, 14 avril 2005

⁹⁴ Interview avec un membre de la commission à Kinshasa, juin 2005

dissidente FDLR) qui achètent en leur nom à bas prix. Si un creuseur n'a pas la cassitérite exigée par les Rastas, il est tué sur place. S'il a de la chance, il est obligé de transporter le minerai confisqué par les Rastas jusqu'à leur camp. Si le malheureux pèse moins de 50 kg et qu'il doit transporter une charge de 100 kg qu'il supporte mal, les Rastas le tuent d'une balle bien placée⁹⁵. Le rapport dit ensuite que les Rastas/FDLR ont des alliés partout : les minerais confisqués ou achetés par les Rastas sont exportés par hélicoptère au Rwanda et le Mwami de Luhwindja a un garde du corps FDLR.

En juillet 2005, une offensive conjointe FARDC-Monuc contre les positions FDLR a commencé au sud Kivu. Elle a délogé le FDLR de Luhwindja et un nouveau Mwami a été mis en place. Mais cela n'a pas apporté la paix à la région. Radio Okapi annonçait le 3 août 2005 qu' " après avoir chassé les combattants hutu rwandais, les FARDC tracassent les habitants de cette localité. Ces militaires détruisent les maisons, investissent l'église, prélèvent des taxes et volent⁹⁶. Des dizaines de milliers de civils, y compris l'administration locale, ont quitté Luhwindja à l'arrivée de la FARDC. Ceci a été rapporté par OCHA, branche humanitaire des NU, comme étant autant le résultat de la peur de nouvelles attaques FDLR qu'aux exactions FARDC⁹⁷.. Il a aussi été rapporté que les combattants FDLR quittaient le sud Kivu pour le Maniema et le Nord du Katanga.

Peu importe comment cela finira – on ne peut pas dire, même avec beaucoup d'imagination, que l'introduction de procédures de légalité institutionnelle ait servi à clarifier la propriété et le contrôle de l'ex-Sominki ou à améliorer la sécurité et les conditions de vie des mineurs des régions de l'ex-Sominki. Au contraire, on voit clairement qu'en fin de compte les disputes autour des droits miniers à l'est de la RDC continuent à être réglées par la force, que le Congo connaisse la paix ou la guerre. Cela soulève la question de l'utilité des procédures de légalité institutionnelle et des alternatives possibles pour régler ces conflits –en tenant compte par exemple, des intérêts de la population locale.

2.2. Comment les conflits de propriété au Nord Kivu empêchent le développement local

Ce n'est pas seulement dans les zones de guerre que les institutions de la transition se montrent incapables à instaurer la clarté dans des disputes minières à l'est du Congo. Le cas de la Somikivu, qui a exploité la mine de niobium de Lueshe au nord-Kivu, montre comment des conflits prolongés entre intérêts extérieurs peuvent devenir ingérables même sans une dimension militaire, et combien c'est difficile de faire prévaloir les intérêts congolais. À un niveau plus réduit, dans le Masisi on voit que des disputes autour de carrières minières se prolongent même en dehors des zones de

⁹⁵ "Le cri des habitants de Luhwindja et de Burinyi", lettre ouverte publié par l'Agence de presse catholique MISNA, juin 2005

⁹⁶ Radio Okapi, 3 août 2005

⁹⁷ UN OCHA Monitoring de la Situation Humanitaire, 22-29 juillet et 30 juillet-5 août 2005

guerre, soulignant l'absence d'institutions judiciaires effectives – une autre faillite de la transition.

Somikivu : les acteurs extérieurs exploitent la faiblesse du concept de "légalité"

Les conflits les plus étranges et les plus durs ne sont finalement que marginalement influencés par les autorités congolaises. Celui entre les Allemands et les Autrichiens pour le contrôle de la mine de niobium de Lueshe au Nord Kivu, maintenant porté devant les tribunaux allemands, a montré les limites du pouvoir congolais dans la réforme du secteur minier. Seul résultat tangible : la fermeture de la seule mine industrielle de l'est du Congo qui était active pendant la guerre. Mais ceci offre un exemple clair de la façon dont des intérêts extérieurs peu scrupuleux peuvent exploiter les tentatives visant à réglementer la gestion des ressources naturelles du Congo en utilisant des concepts et procédés de légalité institutionnelle, et combien il est facile de tester les limites de ces derniers, qui ne sèment que confusion et dégâts⁹⁸.

Le niobium (aussi appelé colombium) est la matière jumelle du tantale dans la composition du coltan; il devient de plus en plus attractif dans les applications technologiques, au détriment du tantale. Il est extrait du coltan ou d'un minerai différent appelé pyrochlore. La mine de Lueshe dans le district de Rutshuru au Nord Kivu est une des mines les plus importantes de pyrochlore au monde, avec des réserves estimées à plus de 33 millions de tonnes, pouvant ainsi procurer 808.700 tonnes de niobite⁹⁹. En 1982, le gouvernement zaïrois de l'époque a fondé la "Société Minière du Kivu", (Somikivu) avec des droits exclusifs sur la mine de Lueshe. L'Etat zaïrois détenait 20% de Somikivu, la compagnie allemande GfE (Gesellschaft für Elektrometallurgie) - filiale de la firme américaine Metallurg- 70% et la société belge Cofimines 10%.

L'exploitation de la mine de Lueshe s'est poursuivie normalement jusqu'en juillet 1993, quand la guerre au Nord Kivu en a empêché le fonctionnement. Le matériel utilisé à Lueshe a été alors amené à Goma et stocké dans les dépôts de la compagnie d'aviation TMK, d'où il a disparu lors de la prise du pouvoir par les rebelles de l'AFDL en novembre 1996.

Ces événements ont poussé GfE à se retirer de Lueshe; la société a conservé la majorité de ses capitaux dans Somikivu mais a cessé ses opérations. Le directeur général de Somikivu, Karl-Heinz Albers, géologue à la GfE, a quitté cette dernière en 1996 et a démissionné de ses fonctions le 16 mai 1997; il est cependant resté manager de facto de la firme. En 1996, il a fondé sa propre société de commercialisation, Masingiro, qui est devenue le centre d'un empire commercial international, exportant le coltan et le niobium du nord Kivu grâce à des partenaires congolais et étrangers. La GfE a dit qu'elle n'avait rien à voir avec cet individu alors qu'il était le manager de facto de Somikivu. Le gouvernement allemand a dédommagé partiellement GfE pour ses pertes à Lueshe, ce qui a semé la confusion : était-ce la GfE ou le

⁹⁸ Les informations dans cette section ont été recueillies en Allemagne et à Goma en 2004 et 2005

⁹⁹ Selon le Ministère des Mines à Kinshasa

gouvernement allemand qui était responsable des 70% de parts toujours détenues officiellement par GfE ?

Le 15 mai 1997, deux jours avant la prise de Kinshasa par l'AFDL, la Somikivu a écrit à Laurent-Désiré Kabila, son leader, et a dit qu'il voulait reprendre la production à Lueshe. Cependant, le nouveau ministre des mines de Kabila, Frédéric Kibassa Maliba – auparavant membre de l'opposition non armée contre Mobutu- a refusé. Etant donné que la Somikivu avait cessé sa production en 1993, la société avait "tacitement renoncé à ses droits" sur la mine, écrivit-il le 16 mai 1998, et a annoncé qu'il avait décidé de "libérer la mine de Lueshe et de dissoudre la Somikivu". Comme les autres déclarations de Kabila concernant l'exploitation minière dans l'est du Congo, cette décision fut sans effet : en août 1998, la rébellion RCD a pris le contrôle de l'est de la RDC; un ancien représentant de la Somikivu, Emmanuel Kamanzi, est devenu Commissaire pour les Mines du RCD. Le travail a recommencé à Lueshe en juillet 1999 sous la direction d'Albers et la production a officiellement repris le 14 juillet 2000.

Selon les statistiques officielles, la production de pyrochlore de Lueshe a été la suivante : 274 tonnes en 2000, 691 en 2001, 1346 en 2002, 733 en 2003. Au même moment, Albers est devenu un des plus gros négociants de coltan, via Masingiro et la société locale GBC. Son emprise sur le commerce du coltan n'a cessé que quand le RCD en a eu le monopole pour une courte période.

Alors que la mine de Lueshe tournait à plein, le gouvernement Kabila à Kinshasa a donné la même concession à une société rivale autrichienne, Johannes et Edith Krall, qui avait des mines de cuivre en Ouganda. Krall s'est rendu à Lueshe avant que la guerre avec l'AFDL ne commence en 1996 et selon son associé Thomas Eggenburg, il aurait pris le contrôle de la mine "facilement, si l'armée ougandaise avait été là"¹⁰⁰.

Le 6 avril 1999 le Ministre des Mines de Kabila, Kibassa, a annulé toutes les concessions de Somikivu et a dissout la société. Par la suite les droits ont été transférés à Krall. "KralMetal Congo" (KMC) a été créée par un décret du 2 novembre 1999. Un autre décret du 15 novembre 1999 a donné à "Edith Krall Consulting" les droits non seulement sur Lueshe mais aussi les droits de prospection exclusifs sur une large part du Nord Kivu s'étendant des collines de Masisi jusqu'à la ville de Butembo. Il y avait ainsi deux conventions minières pour Lueshe : celle de 1982 pour Somikivu et celle de 1999 pour Krall Metals Congo. La différence résidait dans le fait que celle de 1999 avait été accordée par un gouvernement qui ne contrôlait pas la région visée, et selon tous les principes énoncés dans les négociations de paix (les mesures administratives prises par les partis au conflit ne sont valables que dans les régions qu'elles contrôlent, pas pour le reste du pays), cela n'avait aucun sens. Thomas Eggenburg, directeur exécutif de Krall Metal Congo et propriétaire depuis 2003 de Congo Mining Holding, qui détient KMC, met ce principe en cause.

¹⁰⁰ Interview, janvier 2004

Après la fin officielle de la guerre du Congo en 2003, Krall Metal Congo a essayé de prendre à Albers le contrôle de Lueshe. Il a été aidé par le fait qu'Albers avait connu d'importantes difficultés au nord Kivu : il avait apparemment empoché 87.500 \$ d'assurance vie qui auraient dû être versés à la famille d'un de ses plus proches associés congolais après que celui-ci ait péri dans un accident de voiture en Ouganda en janvier 2003 . En fait en août 2003 cette somme est parvenue à Masingiro.

Le 15 janvier 2004 le technicien allemand d'Albers à Lueshe, Johannes Wontka, fut arrêté à Goma. Albers était assigné à résidence le 27 janvier. Motif : "pillage de ressources naturelles", accusation portée par Krall. Les plaignants ont dit à Wontka que sa société avait commercialisé de manière illégale les biens de Krall. Ils ont tous les deux été libérés et ont quitté le pays. Le 29 mars, Albers a délégué tous ses pouvoirs à Julien Boillot, directeur français de la Niobium Mining Company basée en Grande-Bretagne, alliée à l'empire d'Albers. Il est dit à Goma que Boillot est un des créanciers d'Albers. Le 30 mars Albers a informé par écrit le conseil de direction de GfE pour dire qu'il avait "donné sa démission à effet immédiat" et donné pouvoir à Boillot de "prendre toutes les décisions nécessaires" pour Somikivu. Le 3 avril, Boillot a à son tour délégué ses pouvoirs à Modé Makabuza, un riche homme d'affaires de Goma, ayant de bonnes relations avec la direction locale du RCD. Somikivu et le contrôle de Lueshe passaient ainsi à l'élite commerçante de Goma.

Entretiens, le gouvernement de la RDC à Kinshasa essayait de rassembler son contrôle. Senzeyi Ryamukuru a été nommé le 24 mars nouveau représentant du gouvernement au conseil d'administration de la Somikivu et Maître Clément Mushengezi, nouveau Vice-président. Il a aussi été chargé de réunir le comité de direction et une assemblée générale, ce qui fut fait le 16 août 2004. A l'ordre du jour du comité de direction figuraient la "démission de Karl-Heinz Albers comme Administrateur délégué", "irrégularités de gestion par Karl-Heinz Albers et le Dr Johannes Wontka", "annulation du contrat de vente de pyrochlore avec Masingiro" etc. Le gouvernement de la RDC a ensuite contesté les décisions d'Albers.

Le directeur exécutif de GfE, Thomas Jobsky, invité à la réunion, déclara : "Nous avons donc reçu votre invitation du 17 juillet 2004 sans savoir ni si la société Somikivu était encore légalement existante ou si elle avait disparu; nous ne savons pas non plus si quelqu'un exploite la société et surtout qui la finance... Nous ne disposons pas non plus d'informations utilisables concernant la situation de la société". Il a souligné que le Ministre de la Justice de la RDC avait écrit à Somikivu le 19 janvier l'informant que la société avait été dissoute en 1999, mais que cinq jours plus tard, le Ministère des Mines avait confirmé que la concession de Lueshe appartenait à Somikivu.

La situation était donc la suivante : GfE déclinait toute participation dans les activités de Somikivu, Albers avait quitté le pays, les personnes mandatées par Albers pour poursuivre ses activités n'étaient reconnues ni par GfE ni par

le gouvernement congolais et de ce fait, comme le conclut Ryamukuru, la RDC était « pour le moment le seul actionnaire encore actif et présent à Goma » (K2). Le gouvernement congolais a formellement reconnu Somikivu comme "seule titulaire des droits miniers" à Lueshe lors d'une réunion du Conseil des Ministres le 6-8 septembre 2004.

Par la suite Ryamukuru a présenté un rapport demandant un audit des livres comptables de la Somikivu et la preuve qu'Albers se serait frauduleusement accaparé d'un montant de 13.292.115 \$ au détriment de la RDC en vendant la production de Lueshe à NMC-Kigali pour 2,05\$/kg alors que le prix du marché à Kigali –auquel NMC-Kigali exportait à NMC Londres- fluctuait entre 5,5 et 6,5\$/kg

En dépit de ces critiques acerbes à propos de la façon dont Albers avait dirigé les choses, Krall Metal Congo, via son directeur exécutif Thomas Eggenburg et ses avocats, a rejeté les preuves de Ryamukuru parce qu'il agissait au nom de Somikivu dont Krall ne reconnaît pas l'existence. La société autrichienne a menacé de poursuites légales tout acheteur de niobium de Lueshe, et nie que le gouvernement congolais ait un droit quelconque de faire quoi que ce soit à propos de Somikivu. Dans l'une des lettres de la société, il est dit que "Krall Metal Congo et l'unique propriétaire de Lueshe", que Ryamukuru est un "voleur et membre d'un gang de tueurs" et que "tout membre de la RDC qui a une opinion différente doit être enfermé ou retourner à l'école"¹⁰¹.

Albers lui-même met en cause le rapport Ryamukuru. Ses exportations, dit-il, passaient par l'Ouganda, pas le Rwanda; le prix du marché était plus bas que celui indiqué par Ryamukuru, le gouvernement de la RDC a "mis au placard" le rapport de Ryamukuru et loin d'escroquer le Congo, il aurait personnellement perdu tout son argent avec la Somikivu¹⁰². Qu'Albers a été dans une grave crise financière est clair. Du côté Krall on avance qu'Albers aurait du donner sa voiture et ses équipements de bureau comme gage d'un prêt de la part d'un ami allemand.

Albers a même perdu le fleuron de son empire : la mine de tantale de Morrua au Mozambique pour laquelle KHA International avait acquis les droits en 2002 par l'intermédiaire de sa filiale Companhia Mineira de Morrua (CMM). Le gouvernement du Mozambique lui a repris ses droits miniers et les a transmis à la Highland African Mining Company (HAMC) basée en Suisse après que CMM ait manqué à ses engagements à propos d'un prêt. Albers a traîné le gouvernement du Mozambique devant les tribunaux et un tribunal administratif à Maputo statua contre lui en août 2005. CMM a fermé ses portes¹⁰³.

Lueshe est à l'arrêt depuis octobre 2003. Le Ministère des Mines de RDC a, le 4 mars 2005, publié un appel d'offre d'un montant de 11.5 millions de \$ au bénéfice de Somikivu en vue de réhabiliter la mine en vue de produire 1.800

¹⁰¹ Lettre à l'avocat sud-africain Johan Louw, 23 décembre 2004

¹⁰² Interview, juin 2005

¹⁰³ Mail & Guardian (Johannesburg), 12 août 2005

tonnes de pyrochlore (pentoxyde de niobium) par an. Mais aussi longtemps que durera sa querelle avec Krall Metal Congo, aucun investisseur n'est susceptible de répondre à cet appel.

Carrés miniers dans le Masisi : l'insécurité judiciaire persiste

Dans le Masisi, un procès judiciaire oppose deux paysans pour un lopin de terre minuscule mais réputé riche en minerais¹⁰⁴. Le 29 mai 1998, Bayose Senkoko aurait acheté à Sebuo Basharira un lopin de 5 mètres sur 12 sur la colline Mataba au prix de 200\$. Le 5 mai 2001, Bayose a revendu une partie du même lopin de terre de 6 mètres sur 8 à Mbonigaba Buhoro. Mais la colline de Mataba dont il est question ici fut incluse dans un permis d'exploitation industrielle des mines de coltan (no. 001/DTME/01) du département des Terres, Mines et Énergie de la RCD au comptoir minier MHI de Edouard Mwangachuchu. L'arrêté départemental no. 33 signé par le chef du département, Nestor Kiyimbi, couvrait le lieu dit Bisunzu-Bibatama, d'une superficie de 5 km², pour une période de cinq ans renouvelables. Mwangachuchu aurait par la suite versé une compensation de \$40.000 à Sebuo Basharira pour sa colline incluse dans sa nouvelle concession.

En septembre 2001, Bayose Senkoko et Mbonigaba Buhoro portaient plainte contre Sebuo. Ils l'accusaient d'avoir vendu deux fois le même terrain à deux acheteurs différents : à eux d'abord et puis à MHI. À l'issue d'une audience publique devant le tribunal de grande instance du Nord Kivu à Goma le 20 juin 2002, Sebuo a été condamné pour acte de stellionat. La vente de la partie de terre cédée à Bayose et Mbonigaba à MHI a été déclarée nulle. MHI a reçu l'ordre de quitter les lieux. Le prévenu a été condamné à payer à titre de dommages et intérêts l'équivalent de \$80.000 en faveur de Mbonigaba et 10.000\$ en faveur de Bayose.

Le 2 novembre 2002, Sebuo a sollicité un pourvoi en cassation. Le 5 mai 2004, la Cour Suprême l'a déclaré irrecevable. Mais Mbonigaba et Bayose n'ont pas récupéré leurs terres.

„Il y même eu une tentative en décembre 2003 de nous conforter dans nos droits“, explique Mbonigaba Buhoro¹⁰⁵. "Mais l'officier de police chargé de cette mission a été maltraité par les militaires armés au service de MHI de Mwangachuchu qui gardent la concession." Il accuse : "Etant moi-même agent de contrôle des douanes, je sais que depuis que MHI nous a chassés de notre carré minier en 2001, il avait exporté 158 tonnes de minerais en juin 2005, et au prix local de \$25 par kg, cela fait \$3.950 gagnés entre autre sur un terrain qui nous appartient. Comme le jugement a déclaré la vente avec Sebuo, alors je considère que la moitié du profit de la vente de minerais me revient. "

Mwangachuchu de son côté soutient qu'il a acheté en bonne et due forme un permis d'exploitation industrielle, et l'Etat congolais vient de lui accorder encore 150 carrés miniers. Il affirme n'avoir rien acheté à Sebuo mais plutôt

¹⁰⁴ Les informations dans cette section ont été recueillies à Goma en juin et juillet 2005

¹⁰⁵ Interview à Goma, juin 2005

lui avoir donné une indemnisation comme la loi le demande pour pouvoir procéder à l'exploitation industrielle¹⁰⁶.

Plusieurs plaintes en rapport avec les conflits fonciers dans le territoire de Masisi sont actuellement enregistrées au parquet de Goma, et les conflits fonciers autour des carrés miniers viennent envenimer un climat déjà tendu entre propriétaires de terres et clients développant une activité agro-pastorale.

3. CHANGER LES REGLES MAIS PAS LA RÉALITÉ: L'AVENIR DE LA POLITIQUE MINIERE AU CONGO

Officiellement, l'accord de Pretoria de décembre 2002 -ratifié à Sun City en avril 2003, et prévoyant la mise en place d'un gouvernement transitoire incluant toutes les factions du pays en août- a amené la paix en RDC. Celle-ci est donc réunifiée, même si en pratique la réunification n'est pas encore terminée et la transition a continué, du delà du délai prévu du 30 juin 2005.

Pour l'industrie minière, la réunification du pays implique l'harmonisation des législations et réglementations pour éviter que différentes règles ne s'appliquent à Goma, à Bukavu, Butembo et Kinshasa et que différentes autorités ne se contredisent et ne soient en conflit. Il existe un consensus parmi les observateurs nationaux : les ressources naturelles du Congo doivent être gérées de façon différente en temps de paix qu'elles ne l'étaient en temps de guerre; il faut se conformer aux standards internationaux, assurer la transparence aux investisseurs étrangers et, point non des moindres, être équitable par rapport à la population locale.

Mais à Kinshasa et parmi la communauté internationale un dogme nuisible prévaut: la légalité en RDC ne pourrait émaner que de la capitale, il n'y aurait pas eu d'autorité à l'est de la RDC durant la rébellion du RCD, et grâce à la paix et à la réunification, l'autorité de l'Etat ne serait effective à l'est du pays que grâce aux efforts venant de Kinshasa. Ceci se justifie peut-être pour certaines zones du pays mais n'est ni applicable à Goma ni à certaines autres régions où des rébellions étaient basées et avaient installé ou renforcé des systèmes administratifs.

Pendant la guerre, certaines fonctions de l'appareil administratif de l'Etat congolais ont continué à fonctionner dans tout le pays, et d'autres n'ont fonctionné nulle part. Les mouvements rebelles ont régulièrement présenté leurs décisions comme actes de l'Etat congolais. L'accord de paix de Lusaka de 1999, le premier de beaucoup d'accords de paix en RDC et la base de référence pour tous les autres, a explicitement donné à toutes les parties « statut égal » - ce qu'on a interprété depuis comme donnant une légitimité égale aux actes légaux et administratifs de toutes les parties. La Division des Mines de la province du Nord-Kivu a fonctionné pendant la guerre comme division de l'administration provinciale distincte du Ministère des Mines du RCD, même si sa fonction était réduite à la collection de taxes.

¹⁰⁶ Interview à Goma, juin 2005

Un membre de la Commission d'Enquête parlementaire à Kinshasa examinant la légalité des contrats signés au nom de la RDC durant la guerre déclare : "Il y a des problèmes de tous les côtés, mais avec des différences. Le gouvernement à l'époque fonctionnait selon des lois, même si tout a été truqué. Il y a des archives, du personnel en place depuis trente ans, un ministre avec une adresse. Là-bas (à l'est) ça fonctionnait selon la loi de la jungle. Le RCD se divise en trois groupes : ceux plus ou moins organisés, avec départements et ministères, le RCD-Goma; le RCD-National qui fonctionne au gré de Lumbala, mais il n'y a pas d'archives; et le RCD-Kis-ML qui est aussi soumis à la volonté de Mbusa. Il dit: Aujourd'hui tous les véhicules entrent sans passer par la douane ! Les opérateurs économiques sont contents, mais il y a un manque à gagner terrible. J'ai été à Beni-Butembo, c'est une catastrophe. Les gens vous présentent des reconnaissances de dette. On a réquisitionné des avions par téléphone. Tandis qu'ici (à Kinshasa) c'est facile de trouver les archives, et à Goma aussi il existe des archives".¹⁰⁷

Réunifier sous-entendait remplacer les règles de Goma par celles de Kinshasa et en ajouter d'autres. Voici un exemple qui illustre ceci : il s'agit d'un incident survenu en décembre 2003 quand la SCAR, compagnie d'assurance locale créée par le RCD, a été menacée de fermeture par Kinshasa; une crise entre les autorités de Kinshasa et de Goma s'en est suivie, y compris une courte fermeture de l'aéroport de Goma. La crise a été résolue lors d'une réunion à Kinshasa au cours de laquelle le Président Kabila s'est excusé auprès d'une délégation d'hommes d'affaires de Goma. Habituellement, les dirigeants de Kinshasa ne sont pas au courant des règles existantes à Goma dans la mesure où il n'y sont jamais allés, où les communications sont lentes et où les membres des anciennes autorités du RCD qui ont pris des fonctions à Kinshasa ne s'en soucient pas, n'ayant d'ailleurs pas pris la peine d'appliquer leurs propres règles. Et même quand elles l'étaient, une décision prise à l'est était considérée comme "illégal" et devait être amendée par « une autorité légale ».

Ainsi, Kinshasa soutenait qu'en établissant ses propres règles dans le secteur minier, il "mettait de l'ordre dans le système corrompu de l'"exploitation illégale" et entravait le pillage par les étrangers. Ceci étant, une conséquence indéniable de la réunification a été l'envoi d'une partie ces taxes collectées localement à Kinshasa par la filiale locale de la Banque Centrale. *Cependant ceci ne signifie pas qu'elles seraient* automatiquement mieux utilisées que si elles restaient au niveau local, et les débats sur le fédéralisme pendant la transition étaient surtout des débats autour de la question à quel niveau de l'Etat les revenus de l'Etat devraient atterrir.

En général, réunifier signifie simplement juxtaposer un système arbitraire à un autre système et laisser à ceux qui sont sur le terrain le soin de "faire le ménage" sans toutefois avoir de consignes claires ni de moyens juridiques ou financiers. Bien sûr ce n'est pas la première fois que ce genre de chose arrive, ce fut le cas quand le RCD a pris le contrôle en 1998, avec l'AFDL en

¹⁰⁷ Interview à Kinshasa, juin 2005

1996-97 et quand Mobutu a décrété la "zaïrianisation" dans les années 70. Toute l'histoire de la RDC et spécialement des règles régissant son économie n'est qu'une succession de lois éphémères et arbitraires, co-existant et se contredisant, appliquées de façon sélective et arbitraire, prétendant néanmoins être immuables, éternelles et irrécusables.

La réforme minière en RDC est en fait supervisée par la Banque Mondiale et traitée moins dans le cadre de la gestion des ressources naturelles que dans celui de la réforme du secteur public, considérée par les donateurs comme la pierre angulaire de la reconstruction économique du Congo d'une façon générale. Il semble qu'il soit admis qu'une meilleure gestion de ces ressources sera la conséquence directe d'une meilleure gestion **économique**. De plus, les mesures spécifiques à prendre concernant l'exploitation illégale sont mises en place dans le but d'attirer des investisseurs dans le secteur des industries minières destinées à l'exportation.

Les principales innovations en matière de politique minière telles qu'instituées par Kinshasa sont les suivantes :

- application du Code minier de 2002 et d'autres lois visant à réguler l'exploitation et la commercialisation des minerais afin de réglementer l'économie informelle dans ce secteur. Ceci implique de raviver les structures administratives adéquates, de vulgariser le code, de mettre en place un nouveau régime de licences pour les mineurs et les négociants, de redéfinir l'exploitation légale et l'exploitation illégale pour faire coïncider la différence entre les deux avec la distinction entre la conformité de la non-conformité à la loi
- mise à plat des contrats et concessions existantes, la réorganisation des sociétés du secteur public dans le secteur minier, en vue de créer un climat de sécurité juridique et des conditions favorables aux investisseurs. Ceci implique de définir pour la première fois depuis des années qui possède quoi, qui détient quel droit, de réformer les entreprises étatiques comme Gécamines (exploitation minière du cuivre et du cobalt au Katanga), MIBA (mines de diamants au Kasai) et d'attirer des investissements en capitaux et actions
- renforcement du processus de Kimberley, utilisé pour la certification des exportations de diamants en RDC depuis début 2003, et l'adapter aux autres minerais.

Le code minier

Le code minier de la RDC est né quand l'optimisme était de mise au moment du remplacement de Laurent-Désiré Kabila par son fils Joseph en 2001 et de la reprise de la coopération internationale avec le pays en 2002 après 11 ans d'interruption. Le 26 mai 2001, le gouvernement Kabila a entrepris un programme de réforme économique, le Programme Intérimaire Renforcé (PIR), prévu pour s'étendre jusqu'au 31 mars 2002 et destiné à remettre les finances de la RDC sur des bases permettant une aide internationale et des emprunts : le marché des devises fut libéralisé, le système de taux de change parallèles aboli, les recettes de l'état centralisées par la Banque Centrale, un système de comptabilité publique mis en place et internationalement accepté

et une dévaluation du franc congolais de 84.1% par rapport au dollar américain.

D'autres mesures ont également été prises : le monopole d'état sur le commerce du diamant et du pétrole a été aboli et de nouveaux codes concernant les investissements, l'exploitation des forêts et des mines ont été rédigés. Ceux-ci ont été préparés par des consultants de la Banque Mondiale et le Code Minier, régissant l'extraction et le commerce des minerais, est entré en vigueur sur tout le territoire le 11 juillet 2002.

Il convient de rappeler ici qu'à ce moment-là la moitié du pays n'était pas sous le contrôle du gouvernement Kabila mais sous celui de mouvements rebelles; l'accord de paix menant à la formation d'un gouvernement de transition regroupant toutes les parties, ne fut signé à Pretoria qu'en décembre 2002 et ratifié par le Dialogue InterCongolais à Sun City en avril 2003. A cette époque le PIR avait été mis en oeuvre avec succès, permettant l'entrée de la RDC au sein de l'initiative PPTTE pour l'annulation de la dette. Il a donc été remplacé par un Programme Economique du Gouvernement (PEG) de trois ans, couvrant la période mi-2002 mi-2005. Les paramètres du PEG allaient au-delà du champ d'action du gouvernement transitoire destiné à l'origine à cesser ses fonctions le 30 juin 2005, mais qui à cause de sa lenteur, a été prolongé.

Le Code Minier réaffirme que « les gîtes des substances minérales... sont la propriété exclusive inaliénable et imprescriptible de l'État. Toutefois, les titulaires de droit minier ou de carrières d'exploitation acquièrent la propriété des produits marchands en vertu de leur droit » (§3). Le Code règle les détails d'acquisition de ces droits et aussi des droits de prospection et d'exploration, qui peuvent facilement être convertis en droits d'exploitation.

Dans des domaines cruciaux, il paraît que l'État n'a pas la possibilité de refuser ces droits si quelqu'un les demande. « La prospection minière est libre sur tout le Territoire National » en dehors de cas spéciaux, sujets seulement à « une déclaration préalable auprès du Cadastre Minier » (§17). Si le Cadastre ne délivre pas une Attestation de Prospection « dans les cinq jours qui suivent la réception de la déclaration de Prospection... le récépissé de la déclaration de Prospection vaut comme Attestation de Prospection » (§18). Aussi pour les titres miniers : « Au cas où l'autorité compétente ne transmet pas sa décision... la décision d'octroi du droit minier ou de carrières est réputée accordée » (§43).

Il y a une définition précise des rôles de chacun dans l'administration. Le Président est compétent pour classer les substances minérales et classer les zones interdites à l'activité minière (§9), le Ministre des Mines pour l'octroi des droits miniers, l'agrément des comptoirs d'achat, la délivrance des autorisations de traitement, l'autorisation des exportations et l'institution des zones d'exploitation artisanale (§10), le Gouverneur de Province pour la délivrance des cartes de négociants des produits d'exploitation artisanale (§11), le Chef de Division Provinciale des Mines pour la délivrance des cartes d'exploitation artisanale (§11). Le Cadastre Minier sous la « tutelle » des Ministres des Mines et des Finances administre l'inscription des droits miniers

(§12), ce qui contredit en partie §10. Il y a aussi une Direction de Géologie, une Direction des Mines pour « inspection et contrôle des activités minières » (§14) et un Service Chargé de la Protection de l'Environnement Minier.

Le Code régleme certains aspects de l'extraction minière qui ne l'étaient pas auparavant. Entre autre l'exploitation de "rejets de mines", visant les résidus de l'exploitation minière industrielle dans les zones de la Gécamines, de la Miba et de l'Okimo. Est aussi concernée l'exploitation à petite échelle, différente du niveau industriel. Il est institué une distinction claire entre l'activité industrielle et artisanale, contredisant la réalité dans la plupart du pays : « Un périmètre minier faisant l'objet d'un titre minier en cours de validité ne peut pas être transformé en zone d'exploitation artisanale... Tant qu'une zone d'exploitation artisanale existe, aucun titre minier ne peut y être octroyé à l'exception d'un permis de recherches demandé par un groupement des exploitants artisanaux qui travaillent dans la zone » (§109). D'autres règles stipulent que seulement les Congolais ont le droit de détenir une carte de négociant délivré par le Gouverneur de province, et que les produits de l'exploitation artisanale peuvent être vendus seulement aux détenteurs de ces cartes (§116-120).

La redevance minière à payer par le titulaire d'un droit minier en pourcentage de la valeur du produit à la vente est fixé à « 0.5% pour le fer ou les métaux ferreux, 2% pour les métaux non ferreux, 2.5% pour les métaux précieux, 4% pour les pierres précieuses, 1% pour les minéraux industriels, les hydrocarbures solides et autres substances non citées, et 0% pour les matériaux de construction » (§241). « La redevance minière est versée par le titulaire du titre minier d'exploitation au Trésor public. Celui-ci se charge de distribuer la recette de la redevance minière selon la clé de répartition suivante :

- 60% resteront acquis au Gouvernement Central,
- 25% sont versés sur un compte désigné par l'Administration de la Province où se trouve le projet et
- 15% sur un compte désigné par la Ville ou le Territoire dans le ressort duquel s'opère l'exploitation » (§242).

Ces derniers fonds « sont affectés exclusivement à la réalisation des infrastructures de base d'intérêt communautaire » (§242).

Les ventes de produits miniers sont généralement taxées à 10% (§259, 262). Les exportateurs doivent rapatrier 40% de leurs revenus d'exportation en RDC et soumettre un rapport mensuel sur leurs mouvements de fonds à la Banque Centrale (§269-271). Les dispositions fiscales et douanières du Code peuvent être changées par la loi – mais seulement dans la direction de dispositions « plus favorables que celles contenues dans le présent Code » (§222).

Le Code énonce des délais d'application stricts qui n'ont pas été respectés. Ainsi, le Ministère des Mines était supposé établir une liste des permis d'extraction détenus par les entreprises publiques dans les 45 jours qui suivaient la promulgation du code (11 juillet 2002), date après laquelle tous les permis ne seraient plus valables; les personnes détentrices de ces permis

étaient supposées demander leur renouvellement dans les trois mois. Le "Règlement Minier", dans lequel sont rassemblées toutes les règles d'application, devait être publié dans les six mois, période au cours de laquelle toutes les demandes de renouvellement de permis étaient suspendues pour permettre l'établissement du Cadastre minier et l'assainissement des titres existants.

Rien de tout cela n'a été fait dans les délais prévus, si bien que selon une lecture stricte du Code aucun permis en bonne et due forme n'existe au Congo – ou alors tous les permis miniers sont valables parce que quelqu'un les a demandés. Comme pour toutes les législations de la RDC, la réalité prend le pas sur les calendriers. La plupart des concessions minières n'étaient pas confirmées en novembre 2003 et quelques-uns des conflits les plus compliqués n'ont pu être résolus étant donné leur nature politique. Le Code donne de larges possibilités à tout le monde de réclamer des droits miniers à condition de suivre les procédures administratives correctes, sans se soucier de la question si le gouvernement a pris une décision. Il ne précise pas comment les demandes rivales sur la même zone devraient être traitées ou comment gérer le fait que l'artisanat minier existe dans les zones minières industrielles.

Réformes des mines qui minent...

Le 18 juin 2003, la Banque Mondiale a dégagé la tranche 'secteur minier' de son Crédit pour le Relèvement Economique de juin 2002. Ce prêt est d'un montant de 20 millions de SDR et régit la politique de la RDC en matière d'industrie minière. Il a pour objectif de "créer les bases d'une meilleure gouvernance dans la gestion des ressources minérales en RDC et d'accroître la contribution de ce secteur à la reconstruction et à la croissance économique du pays sur une base durable pour la société et l'environnement"¹⁰⁸. Il comprend deux volets essentiels : " réformer le cadre juridique et réglementaire et réformer l'entreprise. La réforme la plus urgente concerne Gécamines, entreprise du secteur public sinistrée exploitant le cuivre et principal employeur et pourvoyeur de services sociaux au Katanga. Il s'agira également de développer une stratégie pour MIBA, entreprise de même nature d'extraction de diamant, qui pourra servir à de futures réformes plus générales dans ce secteur. Les réformes juridiques et de réglementation impliquent de mettre en application le nouveau Code minier et de régler le problème des titres.

Lorsque le gouvernement transitoire prévu dans l'accord de Sun City a pris ses fonctions à Kinshasa en août 2003, le Ministère des Mines a été confié à Eugène Diomi Ndongala de la Démocratie Chrétienne, en tant que représentant de l'opposition politique non armée. Dans une longue présentation à un journal local le 26 décembre 2003, Diomi Ndongala a indiqué ses priorités : d'abord "chercher des investisseurs étrangers", ensuite "élaborer des données sur le secteur minier en RDC", et troisièmement "se

¹⁰⁸ World Bank: DRC Economic Recovery Credit Cr. 3660-DRC, Release of the Mining Sector Tranche, juin 2003

rendre à l'étranger pour trouver des partenaires"¹⁰⁹. Dans une interview plus tard il a spécifié : "l'objectif est de relancer l'industrie minière en invitant de grandes compagnies étrangères"¹¹⁰.

Cependant, d'énormes problèmes ont surgi. Le plus important est la multiplicité des décideurs et l'opacité des structures de Kinshasa qui en tout état de cause contrarie la transition. Lorsque Diomi Ngondala a pris ses fonctions, il a d'abord constaté que son ministère, à l'origine Ministère des Mines et des Hydrocarbures, avait été amputé et que les hydrocarbures relevaient d'un ministère distinct sous le contrôle du Ministre sortant des Mines de Kabila. Plusieurs institutions, dépendant logiquement du Ministère des Mines, en ont également été détachées et constituent désormais des entités distinctes. C'est le cas du Cadastre minier CAMI (contrôlé par le ministre sortant de Kabila) qui détermine la validité des concessions minières, et de la CEEC -l'institution de certification qui entre autres délivre les certificats Kimberley pour les exportations de diamants.

Le Cadastre CAMI, qui a commencé à travailler le 26 juin 2003, et a enregistré toutes les plaintes concernant les concessions, y compris de nombreuses revendications concernant un seul et même lieu, a par la suite cessé de valider les titres. Cette tâche a été confiée à une "Commission de Validation", comprenant des représentants de divers ministères, le Président, la société civile et des entrepreneurs. Il n'est pas évident que cette commission ait réellement existé parce que le décret présidentiel relatif à sa création n'a jamais été signé. Cependant, suite à un différent avec la Banque Mondiale, le directeur-général de la CAMI, Mbaka Kawayi, a été suspendu par Diomi le 3 mai 2004 et a démissionné le 12 juin¹¹¹. Mbaka Kwayi a été appelé à comparaître devant les tribunaux par le Ministère pour "mauvaise gestion financière, octroi d'avantages excessifs aux membres du comité de direction et paiement de dépenses abusives alors qu'il était suspendu de ses fonctions"¹¹². Le Cadastre a été fermé en juin 2004 et n'a recommencé à fonctionner que le 30 mars 2005. Une grande confusion, entretenue de façon délibérée, a donc régné quant à la validité des titres, cause majeure d'instabilité à l'est du Congo et au Katanga.

Le principal adversaire de Diomi Ndongala était le Vice-président Jean-Pierre Bemba, chef du mouvement rebelle MLC et vice-président en charge des affaires économiques, jouissant donc de pouvoirs de décision étendus dans le gouvernement transitoire. La principale campagne anti-fraude menée par Diomi a été considérée à Kinshasa comme visant les circuits d'exportation de diamants utilisés par Bemba via Brazzaville¹¹³. Bemba n'a cessé d'annuler les décisions prises par Diomi. Du coup, un des plus gros contrats signé par le gouvernement transitoire relatif à une « joint venture » avec la Gécamines au Katanga, la mine Ruashi/Etoile, a été annulé par Bemba peu après sa signature. Le 9 novembre 2003 déjà, Diomi – parmi ses premières décisions-

¹⁰⁹ "Eugène Diomi Ndongala relance le secteur minier", La Libération 26 décembre 2003

¹¹⁰ Interview à Kinshasa, février 2004

¹¹¹ Le Phare, 13 mai 2004

¹¹² Le Potentiel, 21 août 2004

¹¹³ Voir par exemple "Le diamant de l'Équateur échappe à l'État congolais", Le Potentiel, 6 août 2004

avait interdit 16 compagnies minières; Bemba a demandé l'annulation de cette décision et la plupart ont continué à opérer¹¹⁴. MLC, l'ancien mouvement rebelle de Bemba, a obtenu la direction de l'autorité pour la certification de l'exportation de diamants (CEEC) lorsque les institutions de la RDC ont été fractionnées entre les parties au gouvernement transitoire le 10 août 2005.

En novembre 2004, Diomi Ndongala se trouva être l'un des 6 ministres suspendus par le Président Kabila parce que soupçonné de corruption comme le précise le rapport d'une commission d'enquête parlementaire. On n'a jamais vraiment su quelles étaient les allégations portées contre lui; le rapport de la commission d'enquête n'a jamais été publié.

Dans un entretien au journal "Le Potentiel" du 28 février 2005, Diomi Ndongala parla de "réseaux mafieux", qu'il a du affronter : " Toute une série de décisions stratégiques adoptées à mon initiative par le Conseil des Ministres sont restées lettre morte faute de promulgation du décret par le Chef de l'État ou bien de blocages exercés par l'entourage présidentiel... La lutte contre la fraude a été politiquement freinée". Il mentionne un combat "entre la force de la loi et la loi de la force"¹¹⁵. Diomi Ndongala a été remplacé par Ingele Ifoto, précédemment Ministre des Affaires Sociales, qui n'a pas eu d'action aussi visible dans le domaine de la lutte contre la fraude et les exportations illégales.

La collecte des taxes s'avère aussi difficile qu'avant. En mai 2005, il a été annoncé que Gécamines devait au Cadastre minier 14 millions de \$ de redevances minières et Malta Forest plus de 20 millions \$. Théoriquement, les sociétés ne payant pas leur part peuvent perdre leurs titres au bout de 45 jours, mais une telle mesure n'a bien sûr pas été prise¹¹⁶.

Les escroqueries liées au diamant ont la peau dure

Le plus bel exemple de l'ambiguïté des réformes en matière d'industrie minière en RDC durant la période de transition est fourni par le secteur du diamant, principale source de revenu à l'exportation.

L'ancien gouvernement Kabila avait essayé, avant la transition, de sauvegarder ses propres intérêts. En ce qui concerne MIBA (Minière du Bakwanga), le plus important acteur paraétatique du secteur du diamant, exploitant 78.000 km² de mines proches de Mbuji-Mayi dans le Kasai Oriental, le gouvernement Kabila avait signé un contrat secret en avril 2003. Celui-ci conférait à la société Emaxon basée à Panama, liée à la société israélienne IDI qui, durant la guerre est supposée avoir arrangé un soutien militaire israélien pour Kabila, des droits exclusifs jusqu'en 2007 sur 88% de la

¹¹⁴ Information de Kinshasa, août 2004

¹¹⁵ "Le Potentiel va plus loin avec Eugène Diomi Ndongala", Le Potentiel, 28 février 2005

¹¹⁶ Digitalcongo, 12 mai 2005

production de diamants MIBA avec une prime de 5%¹¹⁷. Les parts rentables des concessions MIBA avaient déjà été cédées pendant la guerre à Sengamines, joint venture créée par une société privée appartenant à Laurent-Désiré Kabila et une seconde qui appartenait à des généraux du Zimbabwe en 2000, puis cédées à la Libye. MIBA et la population du Kasai s'y étaient fortement opposées.

Diomi Ndongala a essayé de révoquer le contrat Emaxon mais sans succès et pendant qu'il était en fonction d'autres contrats étranges dans d'autres secteurs louches ont été signés en dehors du cadre du ministère. Il a eu beaucoup de mal à combattre la fraude dans le secteur de l'exportation des diamants, s'opposant souvent à des proches du Président Kabila, par exemple en mai 2004 au sujet de l'exportation clandestine vers la Belgique, via Brazzaville, d'un diamant de 822 carats estimé à 17 millions de \$ (D3). Ceci a déclenché une enquête du Processus de Kimberley sur le transit du diamant de Brazzaville qui a mené à l'exclusion de la République du Congo du Processus Kimberley en juillet 2004 (D4).

Depuis lors Diomi a prétendu qu'il avait, pendant qu'il était en fonction, fait en sorte de réduire de moitié la fraude estimée à 450 millions de dollars par an dans le secteur de l'exportation de minerais¹¹⁸. L'exclusion de Brazzaville du Processus Kimberley a permis d'enregistrer des données sur les exportations de diamant de 81.4 millions de dollars pour la RDC en juillet 2004¹¹⁹ et la production est passée de 1.6 millions de carats (46 millions de dollars) en juin 2004 à 2.715 millions de carats (72 millions de dollars) en juillet 2004¹²⁰. Malgré tout, par la suite, les exportations officielles ont décliné, reflétant d'incessantes luttes de pouvoir¹²¹.

L'un dans l'autre, les revenus de l'exportation de diamants sont passés de 203 millions de \$ en 2001 à 321 en 2002, puis à 643 en 2003 et à 726 en 2004. Dans les neuf premiers mois de 2005 les revenus atteignaient 679 millions. Mais les apparences sont trompeuses. Selon les chiffres du Processus de Kimberley, la RDC vendait ses diamants à 33\$ le carat (prix moyen 2004), alors que l'Afrique du Sud le mettait à 100\$ et l'Angola à 166\$. La RDC a ainsi gagné, en vendant 30 millions de carats, autant que l'Angola qui n'en a vendu que 6 millions. Emaxon achète les diamants de la MIBA pour seulement \$13.40 le carat, ce qui est moins que le prix qu'on paie aux creuseurs¹²². Les revenus des taxes à l'exportation représentent 4% de la production de diamant de la RDC, comparée à 11% en Afrique du Sud et à 14% en Angola¹²³. La fraude continue et la sous-évaluation systématique des

¹¹⁷ Les détails étaient rapportés à l'époque par IPIS, "Power Struggles and Transparency in the Sale of MIBA Diamonds", IPIS Editorial, Anvers, 10 septembre 2003, et vertement critiqués dans la presse internationale, eg Financial Times 29 octobre 2003

¹¹⁸ Voir note 115

¹¹⁹ AFP, 2 août 2004

¹²⁰ UN News Centre, 4 août 2004

¹²¹ Digitalcongo, 18 septembre 2004

¹²² Le Potentiel, 23 septembre 2005

¹²³ Le Potentiel, 6 août 2005

diamants exportés du Congo sont reconnues par les autorités comme des problèmes graves.

Le redressement de l'industrie du diamant a par conséquent été compromis. Selon le directeur de la MIBA, Gustave Luabeya, le seuil de profit de la société se situe entre 7.5 et 8 millions de carats par an; en 2002, MIBA a produit 5.5 millions, en 2003 6.7 et en 2004 7 millions de carats¹²⁴. Luabeya a déclaré que sur les 78.000 km² de MIBA seuls 40 km² avaient été effectivement exploités, ce qui permet d'envisager un développement très important. Il a du coup prévu des joint-ventures avec des partenaires étrangers donnant "trois ou quatre entreprises à la dimension de la MIBA" (ibid.) Il est bien connu dans le secteur du diamant que le géant sud-africain De Beers a depuis longtemps voulu reprendre la MIBA pour asseoir sa dominance de l'industrie. Le 28 octobre 2005, le Conseil des Ministres à Kinshasa a donné feu vert à la MIBA pour chercher des partenaires étrangers et a nommé approuvé des partenariats avec De Beers et deux autres compagnies.

A un niveau plus pratique, les problèmes permanents du secteur du diamant ont été détaillés par des opérateurs lors d'un séminaire le 25 février 2005 à Kinshasa. " Les opérateurs du secteur du diamant ont dans l'ensemble dénoncé les tracasseries diverses rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions et la lourdeur administrative dans la signature de certains documents, notamment dans la signature du certificat de Kimberley. A ceux-là s'ajoutent aussi les tracasseries des différents services d'ordre et l'exigence de paiement de taxes non prévues par le code minier et le Règlement minier... Les participants ont unanimement reconnu que l'industrie du diamant est le plus grand employeur de l'Etat, mais que la pauvreté est récurrente dans les provinces et communautés où est exploité le diamant »¹²⁵. Un exemple : en 2004 au Kasai Oriental la "carte de négociant" dont le prix officiel était de 500 \$, a parfois été vendue 3000 \$. On avait indiqué aux acheteurs qu'une licence d'exportation était liée à la carte. Quand ils ont protesté et ont demandé à être remboursés, on leur a dit de s'adresser au Ministère des Finances à Kinshasa¹²⁶.

Quant à Sengamines, excroissance de MIBA, la commission d'enquête parlementaire qui étudiait les contrats signés durant la guerre a conclu que le contrat Sengamines devait être annulé et la concession révoquée¹²⁷. Sengamines a officiellement annoncé qu'elle fermait ses portes mi-août –en tout cas le personnel était déjà en grève depuis **des** mois et la production avait cessé car il n'y avait plus de carburant depuis cinq mois.

A la mi-2005, la plus grande partie de la principale zone d'extraction du diamant au Kasai était plus ou moins en révolte ouverte contre le gouvernement de Kinshasa. Le parti d'opposition UDPS (Union pour la

¹²⁴ Digitalcongo, 4 juin 2005

¹²⁵ "Diamant: les opérateurs d'accord sur la mise en place d'un cadre de concertation", Le Potentiel, 28 février 2005

¹²⁶ Le Potentiel, 11 janvier 2005

¹²⁷ Interview avec un membre de la Commission à Kinshasa, juin 2005

Démocratie et le Progrès Social), dont le bastion est au Kasai, a fait des régions proches des zones d'extraction de Mbuji-Mayi et Tshikapa le principaux foyers d'un projet de soulèvement national contre la prolongation de la transition après le 30 juin 2005. Ce jour là, plus qu'ailleurs en RDC des personnes y ont été tuées. Des affrontements violents entre les forces gouvernementales et l'UDPS ont débuté avant le 30 juin et se sont prolongés après. Les commentateurs n'ont pas manqué de souligner que les causes de ces violentes protestations relevaient plus du sous-développement économique que de la situation politique¹²⁸.

La violence dans les zones diamantifères du Kasai a continué depuis le 30 juin. Des creuseurs « illégaux » et des déserteurs de l'armée ou de la police s'affrontent de plus en plus souvent dans les carrières de la MIBA malgré – ou peut-être à cause de – leur isolation du monde extérieur par l'armée. Selon certains rapports il y a plusieurs groupes armés, chacun avec ses propres alliés dans les services de sécurité et ses propres creuseurs, originaires de parties différentes de Mbuji-Mayi, qui se battent pour l'accès aux mines, avec en moyenne 30 morts par mois. 10 personnes étaient tuées le 18 octobre 2005, 22 début novembre¹²⁹.

Le développement du secteur du diamant a mis en relief l'un des principes souvent avancé par ceux qui espèrent qu'une meilleure réglementation permettrait l'amélioration des conditions dans les zones minières. Alors que la production de diamants a augmenté et les recettes du gouvernement sont montées en flèche, les problèmes politiques bloquent un essor continu du secteur, les conditions de vie dans les zones minières ont empiré et le mécontentement populaire monte.

Katanga, la loi de la jungle

L'échec de la politique minière en RDC devient encore plus évident au Katanga, zone minière la plus importante de RDC. La Gécamines, historiquement la plus importante société du pays et pierre angulaire de l'économie congolaise depuis des décennies, exploite environ 30.000 km² de concessions minières autour de Lumumbashi, Likasi et Kolwezi au Katanga, région qui contient la plus grande proportion au monde de minerais. Cependant, durant la dictature Mobutu, ses revenus étaient régulièrement utilisés par le Président à des fins personnelles plutôt que d'être réinvestis. Ceci a provoqué un effondrement presque total de la production au milieu des années 90. Un grand nombre d'investisseurs étrangers, plus ou moins sérieux, ont depuis lors passé des contrats pour des parcelles de concessions de Gécamines. La base juridique de bon nombre d'entre eux n'est pas claire, et la commission parlementaire qui enquête sur les contrats avec l'état depuis 1996 en a traité 162 dont certains sont sujets de conflits signés au nom de Gécamines¹³⁰. Parallèlement, la population des régions minières, principalement installées depuis l'époque coloniale, a été livrée à elle-même

¹²⁸ Voir "Mbuji-Mayi, un volcan en ébullition latente", Le Potentiel, 8 juin 2005

¹²⁹ Le Potentiel, 22 octobre et 5 novembre 2005

¹³⁰ Interview avec un membre de la Commission à Kinshasa, juin 2005

et a eu recours à l'extraction artisanale pour survivre, exactement comme dans l'est de la RDC.

Dans la partie orientale du Congo, le conflit armé a des conséquences sur la façon dont les mineurs artisanaux produisent et vendent les minerais, et aux yeux de la plupart des observateurs étrangers, ceci explique les batailles juridiques et les conditions d'exploitation terribles prévalant dans les zones minières. Dans la région de Gécamines du Katanga, cette excuse ne tient pas : elle n'a jamais été en guerre. Mais les conditions ne sont pas meilleures que dans l'est de la RDC – en fait à bien des égards elles sont pires¹³¹. Les représentants l'autorité de l'Etat sont plus puissants et moins vulnérables par rapport à la population et réagissent plus violemment aux critiques. La liberté de mouvement est limitée non seulement par la force des armes mais par une multiplicité de "services de sécurité" et la mise en place par des personnes privées de clôtures et barrières, non moins efficaces. Les contrats d'exploitation et de commercialisation sont même plus douteux qu'à l'est, et les enjeux financiers et politiques sont bien plus importants. Etant donné que l'extraction minière constitue une part bien plus importante de l'activité économique au Sud Katanga qu'au Kivu, les conflits sont aussi bien plus graves et deviennent plus violents .

D'obscurs hommes d'affaires congolais et étrangers, corrompant et manipulant les populations et organisations locales, constituent dans la vie politique du Katanga un facteur à propos duquel beaucoup se lamentent. Beaucoup d'observateurs montrent du doigt la famille présidentielle et les amis du Président Kabila comme en étant les principaux acteurs. Les éminences grises du Katanga ont toujours composé avec les autorités gouvernementales reconnues, elles n'ont aucun mal à se présenter comme "légales" ou "légitimes" et n'ont aucun scrupule à se comporter d'une façon qui ferait honte à tout opérateur "illégal". En même temps, les services sociaux et infrastructures de base manquent autant qu'au Kivu si ce n'est plus, alors que la pollution, les atteintes à l'environnement et les problèmes sanitaires qui en résultent sont plus importants. Dans la société civile du Katanga qui ne bénéficie ni de soutien ni de reconnaissance, par opposition au Kivu, il existe un fort sentiment d'impuissance et de manque de reconnaissance ou de soutien de l'extérieur face à ces aspects insurmontables.

“En effet, les minerais de cuivre, cobalt, étain, or, uranium sont aujourd'hui exploités dans une anarchie totale qui ne profite qu'à une poignée de spéculateurs. Lubumbashi, 2^{ème} ville de la RDC, n'offre quasiment plus d'emplois à ses habitants qui survivent grâce à l'informel. La Gécamines, ancien fleuron de l'économie congolaise, est en faillite. La fraude a pris le pas sur la légalité. Du sommet de l'Etat aux politiciens en passant par les

¹³¹ Les observations qui suivent sont basées sur des interviews avec des ONG au Katanga et des visites à Lubumbashi, Likasi et Kambove en juin 2005. Beaucoup d'organisations ont produit des publications donnant des détails. Voir surtout Asadho/Katanga, “Le pillage s'intensifie”

administrateurs locaux, la corruption s'est généralisée. Un Code Minier et une loi, pourtant votés il y a plus d'un an, ne sont ni appliqués, ni respectés".¹³²

Les ONG travaillant dans les concessions de la Gécamines soulignent les problématiques de l'environnement et de la santé. Tous les groupes critiquent le manque total de protection des populations des mines, la pollution de l'eau potable, les émissions toxiques des usines de transformation, la contamination radioactive dans les mines au point que selon la rumeur populaire des enfants-creuseurs sont tellement irradiés que la télé s'éteint quand ils passent. La situation dans la mine d'uranium de Shinkolobwe, - où l'irradiation est considérable ; la fermeture de cette mine ayant été recommandée après une enquête des Nations Unies en 2004 -, est bien connue sur le plan international. Moins connu est le fait que ces conditions ne sont pas une exception mais la règle. Un groupe d'ONG de femmes à Likasi a souligné combien les émissions de soufre et la radioactivité contaminent l'eau et l'atmosphère dans la ville et ses environs, ce qui donne des niveaux de toxicité élevés dans le sol et dans les produits agricoles. Leur rapport culmine dans une tentative d'établir quelle entreprise fait quoi – c'est une information dont la population ne dispose pas normalement¹³³.

Nous tenons à souligner ici, que les tentatives par la communauté internationale et le gouvernement de transition de réformer la Gécamines ne prennent pas du tout en compte les populations locales. Dans le contexte de la mise à disposition de la Tranche Secteur Minier en 2003, la Banque Mondiale a dit qu'elle "soutiendrait le développement des compétences au niveau gouvernemental pour la mise en application du nouveau Code Minier, la restructuration de la Gécamines et des mesures sociales pour les employés de Gécamines choisissant de quitter la société"¹³⁴. Conformément à ce qui précède, la restructuration de la Gécamines consiste principalement à gérer le "départ volontaire" de 9240 salariés superflus, dont beaucoup se retrouvent sans moyen de subsistance et se sont mis à l'exploitation artisanale ou ont envoyé leurs familles dans les mines pour gagner de l'argent, mettant à profit leur connaissance des gisements de minerais¹³⁵. Du coup, un élément essentiel de la politique de la Banque Mondiale a fini par saper ses propres principes.

En 2004, un Comité de Pilotage pour la Réforme des Entreprises Publiques (Copirep) a été mis en place à Kinshasa pour gérer les réformes de Gécamines et celles des toutes les entreprises publiques en RDC. Son travail est supervisé de près par la Banque Mondiale qui a demandé à la société de conseil britannique IMC (International Mining Consultants) de définir des options quant à l'avenir de Gécamines. Selon les propositions d'IMC, la direction de Gécamines fut libérée de ses engagements; le cabinet de conseil français Sofreco obtint le contrat pour administrer Gécamines pour 18 mois "avec mission d'assurer la stabilisation et la protection du patrimoine de Gécamines; de mettre en place des mécanismes permettant à la Gécamines

¹³² "Le secteur minier congolais gangrené par la corruption", Le Potentiel, 19 avril 2004

¹³³ "Assainissement du milieu: Cas de la ville de Likasi et Kambove", rapport de ADDL (Actions pour le développement durable de la ville de Likasi), août 2004

¹³⁴ Voir note 108

¹³⁵ Interviews à Lubumbashi, juin 2005

d'entamer une relance de ses activités de production; d'étudier les mécanismes de prise en charge du secteur social"¹³⁶

Il est notoire que rien ne se passait alors jusqu'à ce que le contrat Sofreco fut approuvé par le Conseil de Ministres le 19 juillet 2005. Selon la presse, Sofreco renégociera tous les contrats et obligations – audités en tout cas avec le soutien de la Banque Mondiale et examinés par l'Assemblée Nationale de la RDC- et créera une nouvelle société, sous le nom provisoire de "Gécamines A", reprenant les secteurs les plus lucratifs de l'ancienne Gécamines. D'après ce que l'on sait, l'ancienne Gécamines détiendra 25% des parts et 75% iront à des investisseurs encore inconnus. Cette nouvelle société pourrait ensuite petit à petit reprendre ou non les autres activités de Gécamines¹³⁷.

En août 2005, les syndicats de la Gécamines se sont réunis à Likasi et ont « observé la liquidation voilée ou dissimulée de l'Entreprise » qui devrait avoir comme résultat « la Gécamines dépouillée et recentrée à Likasi ou se trouvait seulement une réserve de 10% ». Cette petite Gécamines « ne saura faire face au passif et à la charge actuelle de la Société »¹³⁸.

Il reste à déterminer comment seront traités les rapports avec toutes les autres sociétés, du Canada à l'Australie en passant par la Chine, qui pensent qu'elles ont déjà des droits sur la Gécamines. Selon la Commission d'Enquête Parlementaire qui examine tous les contrats avec l'Etat signés durant la guerre, il en existe 162 rien que pour Gécamines et depuis la guerre d'autres s'y sont ajoutés. Le défi consistant à trouver qui a donné des droits à qui en échange de quoi et avec quelles conséquences pourrait prendre plusieurs années à être relevé—et dans l'intervalle les conditions des populations sont susceptibles d'empirer.

Le « coltan pour les gorilles »: un mirage.

Un des buts avoués du gouvernement transitoire de Kinshasa est de réglementer toutes les exportations de minerais précieux selon les lignes du Processus Kimberley, comme pour le diamant. Ceci a été annoncé à plusieurs reprises par les dirigeants politiques concernés et a motivé l'adhésion de la RDC à l'Initiative pour la Transparence des Industries d'Extraction (EITI, menée par les Britanniques) annoncée en mai 2005. Il serait particulièrement intéressant dans ce contexte, état donné les débats sur l'exploitation illégale, de mettre en place un régime de certification pour le coltan.

L'opinion est divisée quant à la faisabilité de ce projet. Il est impossible de prouver l'origine du tantale en tant que tel mais on peut suivre la traçabilité des dépôts de coltan étant donné leur composition minérale spécifique. S'il existait un moyen de délivrer des certificats d'origine pour le coltan, ceci

¹³⁶ “Les syndicats de Gécamines saisissent le Chef de l’État”, Digitalcongo, 29 novembre 2004

¹³⁷ Le Potentiel, 29 juillet 2005

¹³⁸ Déclaration du “Congrès des Peuples du Katanga”, 5 septembre 2005

stopperait la commercialisation du coltan congolais comme provenant des pays voisins, freinerait la contrebande et forcerait les négociants à déclarer leurs activités et à payer les droits correspondants, comme le prévoit le processus de Kimberley.

La firme allemande HC Starck, qui prétend ne plus utiliser de coltan congolais, a manifesté son intérêt pour un régime de certification et s'est associée au Dian Fossey Gorilla Fund (DFGF) basé en Grande-Bretagne pour étudier l'extraction du coltan d'un point de vue social et environnemental dans et en dehors du parc national de Kahuzi Biega au Sud-Kivu. En avril 2003 le DFGF a publié une « étude sur l'exploitation artisanale du coltan dans le parc national du Kahuzi Biega »¹³⁹ qui avance qu' "il serait immoral de plaider en faveur d'une interdiction totale d'extraire le coltan dans la région et de mettre en œuvre cette interdiction". Le but serait néanmoins d'interdire l'extraction dans le parc, de pousser les mineurs à retourner aux champs, de réglementer le secteur minier et de mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté en apportant une amélioration financière et la possibilité aux communautés locales de s'assumer et d'aider au développement rural". A la même époque, la lettre d'information de HC Starck déclarait que la société soutenait les propositions du DFGF¹⁴⁰. En mai 2003, le Processus de Durban fut mis en place au cours d'une conférence à Durban et officiellement lancé en juillet 2003. Une seconde réunion a eu lieu à Arusha, en Tanzanie, en avril 2004 et une troisième était prévue à Kinshasa en mai 2005.

Lors de la réunion en Tanzanie, le responsable de l'environnement de HC Starck, Ernst Joachim Martin, a déclaré que sa société serait heureuse de revenir en RDC¹⁴¹ mais que le coltan devait être produit "selon une certaine éthique, sans polluer et sans détruire l'environnement, et sans utiliser de la main d'œuvre enfantine", qu'il devait être "commercialisé selon les règles du droit international" et que "à cette fin, sa société demanderait toujours des certificats"¹⁴². Le processus semblait donc destiné à garantir des sources de coltan au-dessus de tout soupçon. Greg Cummings du DFGF a suggéré qu'une unité de séparation comme celui de MPA à Gisenyi soit construite en RDC¹⁴³. Mais que la récolte des mineurs traverse la frontière avec le Rwanda avant ou après qu'il ait été transformé, quelle différence pour leur bien-être ?

La réunion de Durban a indiqué quatre "mesures prioritaires"¹⁴⁴ :

- "mise en application et diffusion du nouveau code minier de la RDC, en insistant sur les perspectives de renforcement des compétences qu'il offre dans le secteur minier"
- "renforcement de la capacité de contrôle des responsables du parc national de Kahuzi-Biega "

¹³⁹ Scoping Study on the Artisanal Mining of Coltan in the Kahuzi Biega National Park, DFGF avril 2005

¹⁴⁰ HC Starck Newsletter, avril 2003

¹⁴¹ Durban Process 2004, rapport de la réunion, p. 18

¹⁴² *ibid.*, p. 12

¹⁴³ *ibid.*, p.12

¹⁴⁴ Durban Process 2003, rapport de la réunion

- "mise en place d'un projet pilote combinant des initiatives agricoles et d'extraction artisanale ainsi que l'identification et l'évaluation de terrains et de gisements à l'extérieur de parc"
- mise en place d'un système micro financier destiné aux petites et moyennes entreprises, comme alternative à l'exploitation artisanale.

La seconde réunion d'Arusha a révélé qu'il n'y avait pas vraiment eu de développement depuis Durban et que les problèmes pratiques et sécuritaires liés à la diffusion et à la mise en application du **Code Minier** était toujours là. Bien que différents calendriers aient été proposés pour mettre en place de nouvelles actions, aucun n'a été respecté. Les résolutions finales n'avaient toujours pas été distribuées aux participants en décembre 2004, huit mois après la réunion¹⁴⁵. Le projet pilote n'avait toujours pas décollé et aucun site n'avait été choisi, en dépit d'une aide de la MONUC. Dian Fossey, en visite sur le site en janvier 2004, n'a pu accéder aux régions minières à cause de problèmes logistiques et sécuritaires. L'une des mines n'a pas été retenue par le projet pilote car elle contenait de la cassitérite et non du coltan. Ceci indique clairement que l'objectif du Processus de Durban n'est pas l'extraction minière à l'est du Congo en tant que telle mais la création d'une source d'approvisionnement en coltan internationalement acceptable au Kivu.

Il semble que le processus de Durban marque le pas. L'un des principaux problèmes de fond pourrait être qu'il ne concorde pas avec ce qui est fait sur le terrain à Kahuzi-Biega pour décourager l'exploitation artisanale dans les zones protégées. Selon le chef des surveillants d'ICCN, Bernard Iyomi Iyatsho, il y avait, au plus fort du boom, 90 carrières artisanales dans le parc, dont 33 avaient depuis été fermées¹⁴⁶. Les régions minières sont concentrées dans le secteur de Nzovu, à la limite sud du parc, et d'Itebero à la limite nord. L'extraction, a expliqué Iyomi, est assurée par la population locale, les forces FDLR la commercialisant et les négociants de Bukavu l'achetant.

La fermeture de mines, a-t-il encore expliqué, est la résultat d'un "processus collectif", dans lequel le processus de Durban n'a joué qu'un rôle marginal – l'ICCN, représenté sur place par la GTZ, organisme de coopération allemand, a continué à faire fonctionner le parc au moins en partie durant la guerre même quand officiellement l'aide étrangère était suspendue. " C'est un effort commun: la coopération allemande qui paie les primes, les autorités locaux qui font la sensibilisation, l'armée, et aussi depuis novembre 2004 dans le Durban Process, DFGF (Dian Fossey Gorilla Fund) qui injecte une petite aide de \$10.000 pour renforcer notre action"¹⁴⁷.

L'ICCN et la GTZ ainsi que le Ministère de l'Environnement de RDC (originaire de Mayi-Mayi) sont fortement opposés au projet du processus de Durban qui légitimerait l'extraction artisanale à l'intérieur du parc. Pour le moment, selon Iyomi, il serait question de mettre en place un projet pilote près d'Itebero à l'extérieur des limites du parc. Le choix d'Itebero est surprenant

¹⁴⁵ Interview avec le chef des surveillants du parc, Iyomi Iyatshi, à Bukavu, décembre 2004

¹⁴⁶ Voir note 145

¹⁴⁷ Voir note 145

étant donné que c'était un bastion des forces Mayi-Mayi qui ont quitté Walikale en juin 2004 suite à des combats avec le RCD, ainsi que le siège de leur administration régionale rivale.

Le représentant de la GTZ dans le parc, Carlos Schuler, souligne que des progrès aient été faits pour décourager l'exploitation à l'intérieur du parc sans faire appel au Processus de Durban -les gardes du parc accédant enfin en 2004 aux plaines pour la première fois depuis des années- et que le nombre de gorilles ait atteint le chiffre record de 163. De ce point de vue le Processus de Durban est une tentative d'accéder au coltan, ignorant les règles du gouvernement en matière d'environnement, et pourrait avoir des conséquences désastreuses car il encourage le retour au coltan en offrant la possibilité que HC Starck va revenir comme acheteur¹⁴⁸.

Tous les observateurs sur place sont d'accord pour dire qu'on ne sait pas exactement ce que le Processus de Durban est supposé amener aux populations locales : " Il n'y avait pas de perspective claire pour à la population", dit un représentant de Cenadep/Bukavu. " Les populations locales et les autochtones ont tout un dossier foncier à propos du parc, et l'idée est de décourager l'exploitation du coltan dans le parc et de les encourager à l'exploiter en dehors. Mais les gens disent: n'est-ce pas possible de développer d'alternatives à l'activité minière– l'agriculture, le petit commerce? Il faut mettre de l'argent liquide dans les mains des gens."¹⁴⁹.

Le Congo reste les mains vides

S'il ne répond pas rapidement, c'est que la Qu'est ce que la politique minière de la RDC a accompli pendant la transition? "Acquérir des droits d'exploitation minière en RDC est maintenant d'une facilité désarmante" a déclaré un media sud-africain spécialisé, faisant état de la présentation par le gouvernement de la RDC de son secteur minier lors d'une conférence sur l'économie africaine au Mozambique l'année dernière. " Sous réserve que personne ne possède le titre, vous n'avez qu'à remplir un formulaire et attendre 30 jours que le Ministère des Mines décidemande est automatiquement accordée. Le Ministre des Mines Kitshunku (en vérité c'est le vice-ministre Jean-Louis Nkulu Kitshunku) explique : l'absence de décision est en soi une décision d'accorder un droit. Le principe est : le premier arrivé est le premier servi. Si la zone est libre, vous pouvez y aller. Cependant nous aimerions bien voir de nouvelles mines exploitées rapidement, nous demandons donc aux investisseurs un engagement dans le temps. S'ils ne le respectent pas, la concession sera retirée et donnée à quelqu'un d'autre"¹⁵⁰.

Si le gouvernement pourrait faire valoir des résultats positifs pour cette approche – investissements, emplois, revenus d'exportation – elle pourrait se justifier. Mais cela ne semble pas être le cas. Selon un lettre spécialisée de l'Afrique du Sud, « jusque maintenant, le gouvernement congolais a accordé

¹⁴⁸ Interview à Bukavu, décembre 2004

¹⁴⁹ Interview à Bukavu, décembre 2004

¹⁵⁰ "Mining the DRC, Mineweb, 7 juin 2004

des droits d'exploration dans 38 zones qui comprennent une superficie totale de 412.000 km² » et « en accordant ces droits, le pays a jusque maintenant attiré des investissements étrangers d'environ 520 millions de \$ »¹⁵¹. Mais cet argent n'est en réalité pas encore arrivé, et un titre d'exploration ne veut pas dire qu'il y a activité sur le terrain. Aucun gros investisseur du secteur minier n'a vraiment engagé de capital en RDC. Des acteurs majeurs ont acquis des droits et projettent d'investir, surtout au Katanga et en Ituri, mais la plupart des partenariats annoncés régulièrement surtout pour la Gécamines, mais aussi la Sominki et d'autres entreprises minières publiques, sont soit des répétitions de projets d'avant-guerre qui ne se sont jamais matérialisés, ou ils n'existent que sur papier. Ils ne semblent destinés qu'à barrer la route aux concurrents, à assurer des dépôts lucratifs à long terme sans engagements à court terme et en utilisant le prétexte de la richesse du Congo pour faire monter les prix de leurs actions.

Une évidence s'impose : tandis que des partenaires de l'extérieur sont encouragés à prendre la direction de l'industrie minière du Congo, les populations affectées n'ont rien à dire et leur propre travail dans les mines n'est pas considéré comme économiquement utile. Les Congolais vivent pour la plupart de l'économie informelle. Mais la politique du gouvernement traite l'informel comme une alternative inférieure au formel même quand il n'y a pas de formel. Elle n'encourage pas les populations à développer leurs propres cadres de vie.

¹⁵¹ "Turning Congo's mineral curse into a rainbow of hope", Mining Weekly, 19 septembre 2005